

Bulletin municipal
n°61
LA MURAZ



Accueil mairie

Ces informations peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Merci pour votre compréhension.

La mairie reste à votre service malgré la COVID 19
Le secrétariat de Mairie a adapté son fonctionnement :
Accueil du public sur rendez-vous préalable, les :

- Mardi de 13h00 à 19h00
- Jeudi de 9h00 à 12h00
- Vendredi de 13h00 à 18h00

Accueil téléphonique et mail :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Fermé le mercredi après-midi

Rencontres avec Mme le Maire

Permanences les mardis soir entre 19h00 et 20h00.

Prise de rendez-vous au préalable bienvenue pour limiter votre attente et le nombre de personnes présentes simultanément.

Le port du masque est obligatoire pour toute visite en mairie.

Manifestations : prochaines dates à venir

Compte tenu de la crise sanitaire, les programmations du 1^{er} trimestre voire quadrimestre semblent d'ores et déjà compromises. C'est pourquoi le traditionnel calendrier des manifestations ne peut être diffusé pour le moment.

Infos COVID

Les masques sont toujours obligatoires dans tous les lieux publics clos.

Suivez les évolutions de l'épidémie, les conduites à tenir et les dernières directives sur :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus



Journal communal de La Muraz n°61

Parution semestrielle gratuite – Tirage 550 exemplaires

Responsable de publication : Nadine Perinet

Commission du bulletin :

Membres du Comité : Camille Layeux, Marie-Aurélien Amaral, Madeleine Bovagne, Marie-Ange Dupont, Edouard Jacquemoud, Patricia Meunier, Elisabeth Prallet, Etienne Toullec

Rédacteurs extérieurs à la commission :

Mélanie Fantuzzo, Gianni Guerini, Baptiste Mure, Eveline Pattay, Viviane Pellet, Marie-Aude Rigel, Anthony Schuffenecker

Photos de couverture : Camille Layeux, Elisabeth Prallet, Christelle Thörig

Imprimerie Offset Service - Reignier - 04 50 43 43 02

Impression sur papier recyclé

Sommaire

MOT DU MAIRE

Doyennes...au féminin pluriel	4
A notre doyenne	4
Visite au doyen Roger GUY	4
Discours à l'occasion des funérailles de R.Devroux	4

AFFAIRES COMMUNALES

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal	5
Affaires communales	20
Etat-civil	21
Urbanisme et finances	22
Création d'une micro crèche	24
Les représentants de notre commune	25
Communauté de Communes Arve et Salève	25
Hommage à Samuel PATY	25
Hommage au Président Valéry GISCARD D'ESTAING	25

LES ACTUS

Appel à compétences informatiques	26
Bâtiment / Voirie	26

MANIFESTATIONS MUNICIPALES ET ASSOCIÉES

Collecte des encombrants	27
Le « petit marché » du jeudi	27
Ski de fond à la Croisette	27
NEW !	27
Octobre Rose	27
Des cérémonies placées sous le signe du Covid	28
Décorations de Noël dans le village	29
Colis de Noël	29
Recensement de nos aînés	29
Repas de Noël	29

AFFAIRES SCOLAIRES

L'équipe enseignante et périscolaire	30
C'est la rentrée des classes !	30
Le Cross	30
Spectacle de Noël	30

VIE ASSOCIATIVE

Association des Parents d'élèves	31
Le Cross	31
ATTENTION DANGER !	31
La Bibliothèque	32
Association Sports et Loisirs	32
Comité des Fêtes	33
Le cicle plongeur	33
Entretien des clairières du Salève	33
Dépistage du cancer colorectal	34
La 4S du Salève	34

BLOC-NOTES

35





Chères habitantes, chers habitants,

Ces fêtes de fin d'année n'ont ressemblé à rien de ce que nous aurions pu imaginer... Les retrouvailles en famille et entre amis durant les vacances de Noël ont été associées au strict respect des gestes barrières, limitant nos réunions privées, familiales et amicales.

Nous sommes tous un peu soulagés de tourner la page d'une année qui nous laisse tristes et inquiets. Après cette année 2020 particulièrement éprouvante à bien des égards, marquée par une crise sanitaire à l'échelle mondiale, 2021 s'ouvre en nourrissant l'espoir de meilleurs présages.

Que 2021 soit pour vous et vos proches une année de paix et de réussite dans tous les domaines de la vie. En cette période si inédite, le contexte m'incite plus que jamais à vous souhaiter une année pleine de santé pour vous tous et ceux qui vous sont chers ! C'est en mon nom et en celui de l'ensemble du conseil municipal que je vous présente **mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année.**

La deuxième vague de la Covid 19 a touché la population de notre commune beaucoup plus durement que la première. Le souhait le plus ardent que je puisse formuler pour 2021 est que tout cela cesse au plus vite. Que nous puissions revivre en toute liberté, en toute simplicité, sans contrainte.

L'époque des vœux est normalement une période qui nous permet de nous retrouver, de nous rencontrer. Cette épidémie en a décidé autrement. Ainsi, dans le contexte sanitaire actuel, la cérémonie des **vœux à la population ne pourra pas avoir lieu.**

Quelques nouveautés dans notre commune...

Le jeudi, c'est jour de marché... Les marchés tentent un retour dans les petites communes, ce qui nous a fortement poussés à l'organiser de nouveau. Aller au marché, c'est bon pour la santé, c'est l'occasion de sortir de chez soi, de marcher, de tisser du lien social et de dynamiser la vie économique. Port du masque obligatoire, préau ventilé, gel hydro-alcoolique, boissons à emporter, paiement par carte, toutes les mesures sanitaires sont mises en place.

Le dimanche, en fin de journée et pour le plaisir des plus jeunes, un food truck, « Le Comptoir de l'Observatoire » est présent sur la place de la mairie (produits faits maison et locaux).

Enfin, n'oublions pas et continuons ce choix de **consommer local** ; ainsi nous assurons une pérennité aux commerçants et artisans locaux de notre commune, boulangerie etc. mais également auprès de ceux présents sur notre communauté de communes Arve et Salève.

Côté vie scolaire, je salue la faculté d'adaptation de nos petits Muraziens et de l'équipe enseignante, qui à la rentrée 2019 ont intégré des nouveaux locaux en voie d'achèvement et qui, à la rentrée des vacances de Toussaint 2020, ont su adopter presque naturellement les mesures du port du masque et les contraintes de distanciation sociale.

L'année 2021 sera ponctuée de nombreux dossiers : suite et fin des travaux en cours sur la bibliothèque, réhabilitation du logement situé au 1er étage de l'ancienne école maternelle à des fins de location, poursuite de l'étude sur l'aménagement de la zone 30 de la traversée de l'agglomération. Ces travaux se feront par phases dans le but de préserver les finances de notre commune. L'implantation de conteneurs semi-enterrés, l'étude sur l'acquisition d'un bâtiment situé au centre bourg, le projet sur l'aménagement du sous-sol de la salle polyvalente à des fins de stockage, s'ajouteront sur la liste de nos travaux pour cette nouvelle année.

La vie associative, signe de vitalité et d'engagement bénévole de notre commune a été, quelque peu, mise à mal, comme un peu partout, en 2020. Sa mise en sommeil ou son exercice en distanciel a révélé toute son importance en termes de lien social, de solidarité, de partage d'un loisir, d'une pratique sportive ou culturelle. Gardons l'espoir... cette année 2021 devrait permettre de nous rencontrer à nouveau et de reprendre des activités associatives.

L'investissement de nos agents, indispensable au fonctionnement de notre commune, n'est en effet plus à démontrer. Cette implication au quotidien trouve d'ailleurs un écho tout particulier dans la période troublée que nous traversons. Qu'il me soit permis ici de les en remercier chaleureusement.

Je tiens également à exprimer ma plus profonde reconnaissance à l'ensemble des professionnels de santé, tout spécialement pour ceux qui résident sur notre commune.

Pour terminer, je vous renouvelle mes meilleurs vœux. Il ne s'agit pas d'une simple formule convenue mais bien l'expression d'une réelle confiance dans l'avenir, dans notre capacité collective à dépasser nos inquiétudes.

Chères habitantes, chers habitants, belle et heureuse année à vous toutes et tous !

Nadine Perinet, Maire

« Vis simplement pour que d'autres puissent simplement vivre. »

GANDHI



Doyennes... au féminin pluriel

À l'occasion des fêtes de fin d'année et de la remise des colis, Madame le Maire, Nadine Perinet, est allée à la rencontre des doyennes et du doyen de la commune. Elle était accompagnée par Marie Ange, adjointe au Social.



La première visite s'est adressée à Violette Baillard 94 ans, née le 22 décembre 1926. Violette séjourne à l'EHPAD Hôpital Andrevetan de la Roche sur Foron et, les visites étant suspendues pour cause de Covid 19, un bouquet de fleurs lui a été remis à la réception. Violette demeurait auparavant à Annemasse, sa famille a choisi pour elle notre commune (où réside sa fille) comme domicile de référence depuis son entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)....

Notre seconde visite était dédiée à Artémise Dupont-Descombes, née le 18 juin 1927, plus jeune de quelques mois et qui habite notre commune, au lieu-dit le Fernex. Une visite de courtoisie avec une orchidée pour Artémise, qui est au final... la dame la plus âgée, en résidence principale dans notre commune. Des rissoles sortant du four et un très bon café, bref un moment chaleureux qui a permis à notre ainée de se plonger dans ses souvenirs.



M-A.D.

A notre doyenne



Lundi 3 août 2020, de nombreuses précautions sont encore là pour lutter contre la Covid-19. Pour la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale, il n'est pas question d'oublier les traditions ni les liens envers nos aînés.

Ainsi, l'anniversaire de notre doyenne, Mme Germaine LEGER, âgée de 97 ans cette année, a été honoré par la livraison d'un bouquet de fleurs, geste amical et coloré. Depuis, le 9 septembre 2020, elle nous a quittés mais nous entretenons son souvenir.



Visite au doyen Roger GUY



Petite visite chez notre doyen Roger GUY, (91 ans au mois d'août prochain), à l'occasion de la distribution du colis de fin d'année. Dans sa maison au lieu-dit chez Le Tournier, il fait bon chaud alors qu'à l'extérieur c'est l'hiver en ce 28 décembre, la neige virevolte et un joli manteau blanc a recouvert la campagne.

Cause Covid19 et dans le but de préserver la santé de nos aînés, la visite n'a duré que quelques minutes, le temps d'une photo et de prendre de ses nouvelles. Les consignes ont été données, masques obligatoires et mesures de distanciation à respecter.

M-A D.

Discours de Mme le Maire à l'occasion des funérailles de René Drevoux

« Sa modestie et sa discrétion se seraient mal accommodées de longs discours à son propos. Ce que René appréciait par-dessus tout, c'était la sobriété et la simplicité. Il aurait pu pleinement reprendre à son compte ces mots du poète Paul Eluard : « ce sont les choses les plus simples qui donnent à l'existence tout son sens... Il nous faut peu de mots pour exprimer l'essentiel. »

Je vais donc m'y essayer et tâcher en peu de mots, d'exprimer l'essentiel. René a été élu pour la première fois conseiller municipal en 1989, aux côtés du maire en fonction, François Laruez. À la suite du décès de ce dernier, et en septembre de cette même année, il est élu 3^{ème} adjoint aux côtés de Noël Jacquemoud, devenu alors premier magistrat. En 1995, René continue la politique au sens noble du terme avec cette définition simple : celui qui s'occupe des affaires publiques. Il est alors élu premier adjoint aux côtés de Noël Jacquemoud. En retraite, disposant de temps, René deviendra l'incontournable bras droit du premier magistrat, pour reprendre les termes d'un journaliste du Dauphiné Libéré de l'époque. Sa disponibilité et ses conseils seront précieux pour la gestion des affaires municipales durant ce mandat 1995/2001.

À travers ses deux mandats, René était en charge des questions d'urbanisme, des bâtiments communaux, responsable de la salle des fêtes et titulaire auprès de notre Communauté de Communes Arve et Salève. L'élaboration du plan d'occupation des sols à la fin des années 1990, l'aménagement de la cantine scolaire, la rénovation des locaux de la mairie et son déménagement dans l'ancien presbytère, font partie des principaux dossiers suivis par René.

De plus, Il avait hérité d'une mission bien précise, celle de faire sonner la petite cloche lors des conseils municipaux, pour ramener le calme ou pour attirer l'attention de certaines ou certains conseillers municipaux devenus un peu trop bavards, au fil des délibérations. En 2001, René décide de se retirer de la vie publique. Une diminution de ses capacités auditives le gênait considérablement, le fait de mal entendre, en plus de l'isoler, le rendait sourd dans les ambiances bruyantes.

Si l'écriture est un art intemporel, son principal outil en est le stylo. De par sa profession, le portemine était l'outil de travail de René, avec son écriture soignée, tout était noté sur un cahier à petits carreaux. Homme du terroir, attaché à ses racines, empreint d'un bon sens à toute épreuve et d'une rigoureuse conscience des responsabilités, il nous laissera le souvenir d'une modestie vraie. »

N.P.



Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

Liste de membres en exercice :

PERINET Nadine,	DURET Jean-Pierre,
GUERINI Gianni,	JACQUEMOUD Edouard,
DUPONT Marie-Ange,	LAYEUX Camille,
SCHUFFENECKER Anthony,	ORSIER Maxime,
TEISSEIRE Nelly,	PRALLET Elisabeth,
THÖRIG Christelle,	RIGEL Marie-Aude,
BOVAGNE Alexis,	AMARAL Marie-Aurélié.
CLERC David,	

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Excusée : AMARAL Marie-Aurélié (procuration donnée à PRALLET Elisabeth), CLERC David (procuration donnée à ORSIER Maxime), LAYEUX Camille (procuration donnée Christelle THÖRIG), RIGEL Marie-Aude (procuration donnée à TEISSEIRE Nelly)

Procurations : 4 **Public :** 1

Secrétaire de séance : Gianni GUERINI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020.

2. Désignation et élection des délégués pour les élections sénatoriales

Vu le Code électoral, notamment les articles L.283 à L.293, R.131 à R.148,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,

Vu le décret n°2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral N° PREF-DCI-BCAR-2020-0203 du 30 juin 2020 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27

septembre 2020,

Vu la circulaire NOR : INTA2015957J du 30 juin 2020 du ministre de l'intérieur, donnant toutes les instructions utiles sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Madame le Maire indique que le bureau électoral qu'elle préside est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur DURET Jean-Pierre, Madame DUPONT Marie-Ange, Monsieur BOVAGNE Alexis et Monsieur JACQUEMOUD Edouard.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée est composée de Nadine PERINET, Gianni GUERINI, Marie-Ange DUPONT, Anthony SCHUFFENECKER, Christelle THÖRIG, Jean-Pierre DURET.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Madame le Maire proclame les résultats définitifs.

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Désigne au titre des délégués titulaires pour les élections sénatoriales :

- Nadine PERINET
- Gianni GUERINI
- Marie-Ange DUPONT

Désigne au titre des délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

- Anthony SCHUFFENECKER
- Christelle THÖRIG
- Jean-Pierre DURET.

3. Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte

de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2019.

4. Acceptation du compte administratif 2019

Madame le Maire expose à l'assemblée le détail, tant en fonctionnement qu'en investissement, des différents postes de dépenses et de recettes.

En synthèse, elle présente les comptes administratifs du budget principal, dressés pour l'exercice 2019, et les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF (Ordonnateur)						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés de 2018		551 827.10	401 209.33			150 617.77
Opérations de l'exercice 2019	796 139.34	1 064 414.84	2 806 062.22	2 590 728.14	3 602 201.56	3 655 142.98
Total report 2018 et exercice 2019	796 139.34	1 616 241.94	3 207 271.55	2 590 728.14	4 003 410.89	4 206 970.08
Résultat de Clôture de l'exercice 2019		268 275.50	215 334.08			52 941.42
Résultat cumulé des exercices 2018 et 2019, hors RAR 2019		820 102.60	616 543.41			203 559.19
Restes à réaliser 2019 à reporter en 2020			56 369.47	77 381.00	-21 011.53	
TOTAUX CUMULES (report 2018, exercice 2019 et RAR 2019)	796 139.34	1 616 241.94	3 263 641.02	2 668 109.14	4 059 780.36	4 284 351.08
RESULTATS DEFINITIFS		820 102.60	595 531.88			224 570.72

L'assemblée a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019 qui concorde avec le compte administratif 2019.

Madame le Maire quitte la salle quelques minutes laissant Monsieur Gianni GUERINI, adjoint aux finances, soumettre le vote à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 votants

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2019.

5) Affectation du résultat 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats réalisés et propose leur répartition comme suit :



Section Fonctionnement	Bilan de Clôture 2019		Affectation du résultat	
	Excédent 2018 (002)	551 827.10 €	Compte 002 (BP 2020)	Excédent de fonctionnement reporté (exercice 2019)
	Total des Recettes	1 064 414.84 €		
	Total des Dépenses	796 139.34 €		
	Résultat de l'exercice	268 275.50 €		
	Résultat à affecter F	820 102.60 €		
Section Investissement	Bilan de Clôture 2019		Affectation du résultat	
	Déficit 2018 (001)	-401 209.33 €	Compte 1068 (BP 2020)	595 531.88 €
	Total des Recettes	2 590 728.14 €		

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces affectations.

6. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = non renouvelé (compensation par l'Etat)
- Foncier bâti = 12.44 %
- Foncier non bâti = 74.49 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** et vote le maintien de ces taux,

- **Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

7. Vote du budget primitif 2020

Madame le Maire présente le projet du budget principal et informe des orientations qui ont prévalu à son élaboration lors de la commission finances du 5 mars 2020.

Il se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Vote	1 243 705.09 €	1 019 134.37 €
	Résultat reporté		224 570.72 €
	Total section fonctionnement	1 243 705.09 €	1 243 705.09 €
Investissement	Vote	602 997.79 €	1 198 529.67 €
	Restes à réaliser	56 369.47 €	77 381.00 €
	Solde d'exécution reporté	616 543.41 €	
	Total section investissement	1 275 910.67 €	1 275 910.67 €
Total du budget		2 519 615.76 €	2 519 615.76 €

Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** et vote par section et par chapitre ce budget équilibré.

8. Détermination du nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le Conseil Municipal.

Elle précise que leur nombre :

- ne peut ni être inférieur à 8 ni être supérieur à 16,
 - doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.
- Elle propose de fixer à 14 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit :
- 7 membres à élire au sein du Conseil Municipal et,
 - 7 membres à nommer par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Fixe** à 7 le nombre de membres désignés par le Conseil Municipal,
- **Dit** que le nombre de membres extérieurs à l'assemblée municipale devant être identique sera aussi de 7,
- **Dit** que le nombre total de membres du CCAS sera donc de 14.

9. Elections des membres du CCAS

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS vient d'être fixé à 14 par le Conseil Municipal au cours de cette présente séance (7 membres à élire au sein du conseil municipal + 7 membres extérieurs nommés par Mme le Maire).

Afin de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS par vote à bulletin secret, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, elle appelle les éventuelles listes.

Une seule liste constituée de Mesdames AMARAL Marie-Aurélien, DUPONT Marie-Ange, PRALLET Elisabeth, TEISSEIRE Nelly, THÖRIG Christelle, Messieurs GUERINI Gianni et SCHUFFENECKER Anthony est proposée.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Élit Mesdames AMARAL Marie-Aurélien, DUPONT Marie-Ange, PRALLET Elisabeth, TEISSEIRE Nelly, THÖRIG Christelle, Messieurs GUERINI Gianni et SCHUFFENECKER Anthony membres du Centre Communal d'Action Sociale.

10. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune

une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Pour que la nomination des commissaires titulaires et suppléants puisse avoir lieu par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie, cette dernière a demandé par mail du 18 juin, une liste de 24 noms. L'assemblée dresse, dans les conditions de l'article 1650, la liste suivante de 24 noms :

Le Conseil Municipal,

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
GUERINI Gianni	SCHUFFENECKER Anthony
DURET Jean-Pierre	CLERC David
BAILLARD Blandine	RIGEL Marie-Aude
BOVAGNE Agnès	TOULLEC Etienne
DURET Didier	ANTHONIOZ Philippe
JACQUEMOUD Yves	BAILLARD Gabrielle
BOCHET Jean	DURET Marie-Christine
BOVAGNE Madeleine	GUERIN Daniel
JACQUEMOUD Noël	JACQUEMOUD Isabelle
ORSIER Maxime	MEUNIER Patricia
TEISSEIRE Nelly	PERINET Armand
THÖRIG Christelle	SOUDAN Marie-Christine

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Approuve** cette liste de 24 noms
- Charge Madame le Maire de la transmettre aux services fiscaux.

11. Création d'un poste d'attaché

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'inscription sur liste d'aptitude au grade d'attaché par promotion interne d'un agent Madame le Maire propose la création d'un poste d'attaché.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide** la création d'un poste d'attaché, à temps complet,

pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 01 août 2020,

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché ou d'attaché principal ;

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A, dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'expérience professionnelle dans le secteur. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché ou d'attaché principal.

- Modifie ainsi le tableau des emplois,
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

12. Complément du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le conseil, sur rapport de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 136.

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret modifié n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 03 juin 2015 pour les corps d'attachés d'administration de l'Etat (valant pour les attachés de la FPT),

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération 2019 07 01 du 08 octobre 2019 instituant le RIFSEPP,

Vu la délibération 2020 05 10 du 10 juillet 2020 créant un poste d'attaché,

Il convient de compléter le tableau II des montants de référence de la délibération 2019 07 01,

Madame le Maire propose d'adopter le cadre d'emploi des attachés avec un seul groupe comme suit :

13. Bail micro-crèche

Madame le Maire rappelle que lors de la séance précédente, un bail précaire a été conclu avec la micro-crèche « Mes Premiers Pas SASU (société par Actions simplifiées unipersonnelles) » afin que cette entité puisse débiter ses travaux d'installation.

Ceux-ci sont maintenant bien avancés et approchent de leur finalisation sans pour autant l'atteindre.

Elle informe l'assemblée des termes du futur bail définitif :

- durée : 6 ans maximum
- loyer : 550 €/mois la première année et 650 €/mois les 5 années suivantes

- renouvellement par reconduction expresse ;

Dès que celui-ci sera définitivement arrêté, Madame le Maire prendra la décision correspondante et en informera le conseil lors de la séance suivante.

14. Décisions prises par délégation

Madame le Maire informe l'assemblée que, de par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie peut soutenir financièrement les investissements des communes via le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

Madame le Maire indique que pour cette année, elle présente les projets suivants :

- Travaux sur bâtiments communaux : demande subventionnable : **450 000.00 € HT**

- Voirie : demande subventionnable : **26 000.00 € HT**

- Equipements pour bâtiments : demande subventionnable : **63 000.00 € HT**

Ces travaux seront financés sur fonds propres et subventions du Conseil Départemental.

15. Commissions communales/Comités consultatifs

17/06/2020 : commission urbanisme

23/06/2020 : comité consultatif communication

16. Questions diverses

Représentants communautaires

La Communauté de Communes Arve et Salève désignera ses représentants au sein des organismes supra communautaires parmi les délégués communautaires et les conseillers municipaux proposés par les communes membres.

Les conseillers municipaux muraziens seront proposés pour les syndicats suivants :

- Anthony SCHUFFENECKER, Maxime ORSIER pour le Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA)

- Christelle THÖRIG pour le Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville (SM DHAB)

- Nadine PERINET et Jean-Pierre DURET (titulaires), David CLERC (suppléant) pour le Syndicat Mixte du Salève (SMS).



Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide de compléter la délibération 2019 07 01 pour le cadre d'emploi des attachés comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Cadre d'emploi	Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions	Montants maximum	
			IFSE	CIA
Attaché (Catégorie A)	1	Emploi nécessitant de multiples fonctions complexes et avec encadrement, coordination, pilotage	25 500	4 500



Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Excusés : AMARAL Marie-Aurélien, BOVAGNE Alexis, PRALLET Elisabeth, (procuration donnée à SCHUFFENECKER Anthony)

Procurations : 1 **Public :** 2

Secrétaire de séance : SCHUFFENECKER Anthony
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

2. Projet bibliothèque

L'Association Croc'Livres gère la bibliothèque sur la commune. Elle a suspendu son activité depuis que les locaux qui étaient mis à sa disposition ont été repris par la collectivité pour l'agrandissement du restaurant scolaire. À la suite de l'extension du groupe scolaire et notamment du déménagement de la classe de maternelle, le rez-de-chaussée de l'ancienne école est vacant. Il peut accueillir la nouvelle bibliothèque en offrant un espace plus grand, permettant de compléter les offres potentielles à la population, avec des espaces dédiés à chaque activité (espace informatique, ludothèque...).

La collectivité a choisi de maintenir cette activité en plain-pied d'un bâtiment communal, facile d'accès pour toute la population : un accès aux personnes à mobilité réduite sera prévu (rampe, toilettes).

Afin d'optimiser l'isolation, des menuiseries extérieures seront remplacées, un doublage du plafond sera réalisé.

Des travaux d'aménagement et de gros œuvre seront nécessaires. Pour fluidifier la circulation, la distribution intérieure sera modifiée.

L'opération n'est juridiquement pas lancée à ce jour, mais les travaux pourraient commencer dans les meilleurs délais. Elle pourrait être éligible à certains dispositifs de subvention tel le Bonus Relance mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes. Elle contribuerait au plan de relance économique encouragé par le gouvernement pour pallier la crise économique engendrée par la crise sanitaire de la Covid-19.

Elle bénéficie du relèvement temporaire du seuil des marchés publics fixé par le décret 2020-893 du 22 juillet 2020 valable jusqu'au 10 juillet 2021 (70 000 € HT pour les marchés de travaux). Madame le Maire présente les plans du projet ainsi que le plan de financement :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
		Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes		30 000.00
Maitrise d'œuvre	5 900.00			
Maçonnerie	9 200.00			
Cloisons doublage	6 250.00			
Menuiserie intérieure bois	2 970.00			
Menuiserie extérieure	13 300.00			
Sanitaires	8 500.00			
Revêtements de sols	2 580.00			
Peinture	2 200.00			
Mobilier	15 657.95			
Ordinateur	1 912.62			
Appareil de projection	4 920.00			
		Autofinancement de la commune		36 130.63
TOTAL	66 130.63	TOTAL		66 130.63

La commune inscrit cette opération dans la valorisation du Centre Village qui regroupe la bibliothèque et la micro-crèche à proximité du groupe scolaire. Cela favorise un pôle cohérent où petite enfance, école, activités périscolaires, extra-scolaires, festives, culturelles... trouvent leur place et dynamisent la vie communale. Le principe de ces travaux a été initié au cours du mandat précédent. Il convient néanmoins d'acter la décision.

Madame le Maire soumet au vote la réalisation de ce projet, le plan de financement, le calendrier prévisionnel et sollicite l'autorisation de demander les subventions éventuelles (Etat, Région, Département, Savoie-Biblio...), montants et taux maximum.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide** de faire effectuer les travaux présentés par Madame le Maire,
- **Valide** le plan de financement et le planning prévisionnel correspondant,
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles (Etat, Région, Département, Savoie-Biblio...), montants et taux maximaux,
- **Autorise** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

3. Subvention aux associations

Madame le Maire présente 3 demandes de subvention d'associations communales ou intercommunales.

- L'Association Sports et Loisirs a organisé la fête de la musique 2019. Il avait été décidé de lui apporter un soutien financier équivalent à celui octroyé à l'Association des Parents d'Élèves qui organisent le bal du 13 juillet. Cela permet de financer équitablement (700 €) l'animation musicale de chacune de ces manifestations populaires.
- L'Association Saint Antoine a remis un surplus de ramettes de papier à la collectivité qui le consommera au secrétariat. La collectivité versera une subvention de 160 €, valeur marchande arrondie de ce lot de ramettes.
- L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural a adressé sa demande de participation annuelle calculée sur le nombre d'habitants ($1072 \times 0.36 = 385.92$ €, quote-part communale pour ses frais administratifs). Cette année, elle

n'appelle pas de subvention basée sur le nombre d'heures d'intervention : tous les bénéficiaires disposaient de revenus suffisants ou de prises en charge totale par le Département. L'assemblée échange sur les montants demandés et souligne l'intérêt général de ces associations.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Vote** une subvention de 700.00 € au profit de l'Association Sports et Loisirs de LA MURAZ,
- **Vote** une subvention de 160.00 € au profit de l'Association Saint Antoine de LA MURAZ,
- **Vote** une subvention de 385.92 € au profit de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de REIGNIER-ESERY,
- **Autorise** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

4. Bail Télédiffusion de France

Depuis le 28 juin 2010, la Commune loue à Télédiffusion de France la parcelle C 944 située au lieudit Fieussy, près du Feu sur laquelle a été édifée une antenne relais (bail notarié initial de 12 ans soit jusqu'au 27 juin 2022).

En 2017, TDF avait proposé d'acquérir la parcelle d'implantation du site de diffusion de LA MURAZ pour assurer la pérennité de ses services (43 m² au prix de 30 000 € en supportant les frais d'acquisition).

Le conseil municipal avait émis un avis défavorable (DL 201702 04).

Le 28/07/2020 le chargé d'Affaires Patrimoine a été reçu en Mairie et a proposé le renouvellement anticipé du bail (TDF doit investir sur un nouveau et unique pylône et veut pérenniser le loyer).

Par ailleurs, un autre organisme avait soumis une offre à la commune, offre pressentie à des fins de spéculation sur les terrains loués pour les relais.

Présentation de l'évolution financière

Année		2010	2020	2021
Indice coût de la construction 3ème trimestre n-1		1530	1746	à relever
1 pylône pour la TNT	=> part fixe de	550.00 €	627.64 €	700.00 €
1 pylône pour 3 opérateurs de téléphonie				
- Orange	=> 1 ^{er} opérateur	1 650.00 €	1 882.94 €	1 700.00 €
- Free	=> opérateur suivant	762.25 €	869.86 €	1 700.00 €
- SFR/Bouygues	=> opérateur suivant	762.25 €	869.86 €	1 700.00 €
Total		3 724.50 €	4 250.30 €	5 800.00 €

Madame le Maire donne lecture des principaux points du projet de bail. Les engagements réciproques principaux restent similaires (désignation et destination des biens loués, conditions d'utilisation, travaux...).

L'assemblée voit plutôt d'un bon œil qu'un seul pylône, de hauteur identique au plus haut en place à ce jour (35m), remplace les 2 présents actuellement.

Elle s'interroge néanmoins sur l'information préalable qu'elle pourrait être en mesure d'obtenir avant tout rajout d'opérateur(s) ou mise en place de nouveaux matériels, voire l'accord qu'elle pourrait accorder.

Elle reste favorable au renouvellement du bail par anticipation, pour une durée de 12 ans, opte pour une révision du loyer avec un taux plancher de 0 et un taux plafond de 2% de variation de l'indice du coût de la construction.

La question d'une information préalable sur toute intervention autre que de maintenance (aménagement, rajout ou suppression d'opérateur ou de station radioélectrique)

y compris pour les changements ne nécessitant pas de demande d'autorisation de la commune au titre de l'urbanisme, reste cruciale pour l'assemblée.

Elle décide de reporter sa décision ultérieurement.

5. Convention ENEDIS

ENEDIS va effectuer des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la commune. Il doit notamment poser un câble souterrain sur une parcelle appartenant à la commune pour raccorder des habitations chemin du Champ Bollet.

Une convention de servitude doit être signée. Madame le Maire communique les éléments principaux de la servitude consentie à ENEDIS dont :

- **Localisation** : parcelle E 2116
- **Emprise** : bande de 1m
- **Indemnité** : 15 €
- **Responsabilité** : dommages accidentels directs ou indirects à charge d'ENEDIS
- **Durée** : à partir de la signature pour la durée de vie des ouvrages.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** ENEDIS à réaliser les travaux,
- **Approuve** le projet de convention de servitude,
- **Autorise** Madame le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

6. Désignation d'un référent

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière.

De par sa posture transversale au sein du conseil municipal, cet élu :

- Constituera le correspondant privilégié des services de l'Etat,
- Diffusera les informations relatives à la sécurité routière,
- Contribuera à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité (Plan Local d'Urbanisme, renouvellement urbain, Zone Artisanale et Commerciale...),
- Pilotera ou participera aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune,
- Participera à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Monsieur SCHUFFENECKER Anthony, Adjoint au Maire en charge de la voirie, comme référent sécurité routière,
- Charge Madame le Maire de transmettre l'information aux services concernés et de signer les documents nécessaires.

7. Convention Territoriale Globale (Communauté de Communes Arve et Salève et Caisse d'Allocations Familiales)

Madame le Maire expose :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), partenaire des collectivités dans leurs services offerts à la population a récemment pris contact avec la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) et les communes la composant.

En effet, la CAF opère un changement dans les modalités de ses partenariats en application de la circulaire 2020-01



Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

de la Direction des politiques familiales et sociales.

En lieu et place des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés entre les communes et la CAF en lien avec des projets de développement de services liés à l'enfance essentiellement, la CAF sollicite désormais les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire. De plus elle élargit le champ d'action dans le cadre de nouvelles Conventions Territoriales Globales (CTG) pouvant couvrir désormais les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La CTG doit s'appuyer sur des documents de diagnostic et de programmation d'un niveau départemental pour l'essentiel (schéma départemental de services aux familles, de l'animation de la vie sociale, d'accessibilité aux services ...) pour adapter les actions aux besoins propres à chaque territoire.

Ainsi, la Convention Territoriale Globale proposée en pièce annexe de la présente délibération a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes Arve et Salève, les communes la composant, et notamment celles disposant d'un CEJ, à savoir : Arthaz Pont-Notre-Dame (échéance au 13/12/2019), Monnetier-Mornex, Reignier-Esery et Scientrier ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

(Cf. Annexe 1 de la présente convention)

Et ce, prenant en considération les champs d'intervention possibles, à savoir :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Favoriser l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

Elle couvrirait la période du 1er janvier 2020 au 31/12/2023. Concernant l'aide apportée par la CAF aux services existants et / ou à développer, celle-ci apporte un financement pour aider à l'élaboration du diagnostic des besoins du territoire.

L'exécution des anciens CEJ sera poursuivie, avec le versement de la prestation de service enfance jeunesse.

Quant aux collectivités soumises à la CTG à sa signature, le financement se traduira par un « bonus » qui remplacera la PSEJ (prestation de service enfance jeunesse liée au CEJ) et dont les modalités de versement seront prévues dans la Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir.

La commune de LA MURAZ n'est, pour l'heure, pas liée à la CAF par un CEJ. Elle s'engage donc à poursuivre aucun soutien financier aux équipements et services. Elle peut néanmoins signer cette convention par anticipation, afin de bénéficier, le cas échéant, du soutien de la CAF pour la transformation ou la mise en place d'un service éligible à son aide.

La Communauté de Communes Arve et Salève étudie ce dossier et proposera un modèle de délibération collective à toutes les communes.

Le vote du Conseil Municipal est donc reporté à une séance ultérieure.

8. Décisions prises par délégation

Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 (DSIL)

Madame le Maire informe l'assemblée que, par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, l'État a décidé d'abonder d'1 milliard d'euros la dotation de soutien à l'investissement local pour aider la relance de l'économie locale à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19.

Cette aide concerne les projets prêts à démarrer.

Madame le Maire indique que pour cette année, elle a présenté les projets suivants :

- Bâtiments « Aménagement RDC ancienne école maternelle » pour bibliothèque : 45 000.00 € HT
- Travaux sur les ponts de la commune
- Renforcement du pont de la Meunière : 24 488.11 € HT
- Réfection du pont de Champ Bolliet : 41 298.10 € HT
- Réfection du pont romain : 14 190.80 € HT

Total : 79 977.01 € HT

- Bâtiment : réfection de toitures : 15 123.30 € HT

Ces travaux seront financés sur fonds propres et subventions DSIL.

Ils sont conditionnés à l'octroi de la subvention DSIL et pourront commencer dans les meilleurs délais (4 mois).

Action en justice

Considérant que la commune était sous Règlement National d'Urbanisme du 18 mars 2017 au 24 septembre 2019, Considérant que le permis de construire PC 074719318A0018 a été délivré à Mr et Mme MEGEVAND par le maire au nom du préfet en 2018,

Considérant l'action intentée par Mme BAIN-BRUNET contre la préfecture de la Haute-Savoie au sujet du permis de construire PC 074719318A0018 délivré à Mr et Mme MEGEVAND par le maire au nom du Préfet en 2018,

Considérant que la commune est appelée à défendre certains points dans l'action intentée par Mme BAIN-BRUNET citée ci-dessus,



Madame le Maire a missionné Maître Jean-Pierre BENOIST, avocat au barreau de THONON-LES-BAINS, demeurant 17 rue Cursat à ANNEMASSE (74100) pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire Commune de La Muraz contre BAIN-BRUNET.

Déclarations d'intention d'aliéner

Pas d'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelles E 1107 1108, 1112, 1114, 1116, 1345, 1358 situées aux lieux-dits « Pré de la Cure, L'Uche », (terrain à construire),
- parcelles E 234, 1107, 1112, 1116, 1345, situées aux lieux-dits « Chemin de la Scierie, Pré de la Cure, L'Uche (appartement),
- parcelles E 1345, 1358 situées au lieu-dit « Pré de la Cure » (département),
- parcelles E 1784, 1785, 1786, 2132, 2133 situées lieudit La Muraz.

Demande de subvention Bonus Relance

Cette décision prise par délégation réduite à la possibilité de solliciter une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes n'a pu suffire à cette collectivité territoriale. C'est pourquoi le conseil municipal a délibéré sur la décision politique du projet et autorisé Madame le Maire à solliciter cette subvention lors du point « projet bibliothèque » de la présente séance,

9. Commissions communales/Comités consultatifs

- 28/07/2020 : commission affaires scolaires
- 04/08/2020 : commission services techniques
- 05/08/2020 : commission urbanisme
- 18/08/2020 : commission bâtiments communaux

10. Questions diverses

Rentrée scolaire

103 élèves ont pris le chemin de l'école ce mardi 1er septembre 2020 :

- 32 PS/MS
- 19 GS et CE1
- 24 CP/CE2
- 28 CM1 et CM2.

Cette rentrée s'est effectuée agréablement dans les locaux terminés.

Traversée des écoliers

Un membre de l'assemblée fait remonter la difficulté rencontrée par les familles pour traverser la route aux abords de l'école.

Selon son observation cela est dû à :

- La présence de deux passages piétons, l'un blanc et l'autre jaune (signalisation de chantier qui avait été mise en place lors des travaux de l'école). Cela crée une confusion tant pour les enfants que pour les automobilistes,
- La présence des pots de fleurs dont la taille peut masquer les enfants.

Elle propose que la mairie fournisse un gilet jaune et un panneau pour faire la circulation le matin.

L'assemblée échange sur le sujet et convient de se rendre sur place pour décider quel passage piétons est le plus judicieux : le second sera effacé dans les meilleurs délais. Gilets jaunes et panneau seront commandés par la mairie et mis à disposition des parents d'élèves pour faire la circulation. La réflexion sur l'emplacement des pots de fleurs sera reprise

dans l'aménagement de la zone 30 : une appréhension plus large amènera une lecture plus globale de la traversée du site.

Personnel cantine scolaire

Après 6 années de service, un agent communal a présenté sa démission pour s'orienter vers de nouveaux horizons professionnels. Il était affecté à la préparation et au service des repas, à l'encadrement des enfants et complétait son temps de travail au secrétariat (communication).

La collectivité lui adresse ses remerciements et lui souhaite pleine réussite.

Le recrutement d'un nouvel agent est en cours, à suivre.

Centre Communal d'Action Sociale

Une première réunion s'est tenue le 16 septembre 2020.

Cours de gym, reprise des après-midi récréatifs, goûters et colis de Noël sont autant de points abordés et adaptés à la crise sanitaire.

Les activités au profit des aînés ayant été très réduites cette année à cause de la Covid 19, une attention plus généreuse sera apportée aux colis de fin d'année. L'approvisionnement jouera cette année encore la carte locale : solidarité économique et sensibilité environnementale !

Cirque

Un cirque s'est annoncé pour les 29 et 30 septembre 2020. C'est le premier qui présentera un spectacle depuis la fin des travaux de l'école. La place près de l'ancienne coop n'étant plus disponible, il s'installera sur le parking inférieur de la salle polyvalente. Les animaux pourront paître dans l'herbe, près de la rivière, afin de ne pas endommager les pelouses proches de la salle.

Procès-verbal

Un riverain a déposé des objets sur une voie publique. Ces faits constituent l'infraction prévue et réprimée par les articles R 632-1 et R 635-8 du Code pénal, R 541-3 et R 541-76 du Code de l'environnement.

Un procès-verbal de constatation a été dressé ce 18 septembre 2020. L'information du riverain est en cours. La procédure administrative sera poursuivie en fonction de sa ou ses réponses.

La Croisette

Un membre de l'assemblée fait remonter 3 problématiques :

- **Poubelles** : le projet d'implantation de conteneurs semi-enterrés en contrebas du parking convient peu aux habitants du hameau ; ils le verraient davantage vers les toilettes sèches. Madame le Maire indique que ce lieu initialement pressenti est situé sur la commune de Collonges-sous-Salève. Cela pose un problème de foncier et d'entente entre les 3 communes concernées par ce hameau (dont 2 avec de nouveaux maires) et les 2 communautés de communes présentes. Garder les conteneurs sur le territoire communal de La Muraz assure une proximité du service de ramassage.

Un autre emplacement est évoqué et sera étudié : près de la mini-station d'épuration. Des conteneurs aériens pourraient être disposés pour test : faisabilité à vérifier avec la Communauté de Communes Arve et Salève.

- **Extinction de l'éclairage public** : elle est souhaitée par



Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

les habitants. L'étude est actuellement en cours, pour ce hameau comme sur l'ensemble de la commune.

- **Chemin forestier** : un chemin est de plus en plus envahi par la végétation. Situation à localiser plus précisément afin de déterminer s'il s'agit d'un chemin public ou privé.

Octobre rose

Cette opération étend maintenant le dépistage à plusieurs cancers : sein, col de l'utérus, colon et rectum.

Cette année, l'ensemble des communes du territoire intercommunal mettra en place une décoration avec des parapluies roses. Solidarité, harmonie et soutien à cette campagne de dépistage !

A La Muraz, des soutiens gorges teints en rose rejoindront les parapluies : merci aux donatrices qui ont répondu à l'appel de la collecte et aux décoratrices.

Compétences informatiques

Depuis de nombreuses années, un bénévole administre le site internet de la commune et veille particulièrement sur sa sécurité. Son état de santé l'invite à passer le flambeau.

Il s'agit là de réelles compétences professionnelles d'un « webmaster » connaissant bien Wordpress et ayant des notions d'informatiques suffisantes pour administrer un site.

Un appel est lancé autour de la table. Il peut être étendu à la population.

A défaut la collectivité devra recourir à un prestataire professionnel.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

Excusés : AMARAL Marie-Aurélie, BOVAGNE Alexis

Public : 1 **Secrétaire de séance** : THÖRIG Christelle

L'horaire de cette séance a été avancé en raison du couvre-feu actuellement fixé à 21h00 ; elle se tient dans le respect des gestes barrières (port du masque obligatoire, distanciation sociale, gel hydroalcoolique...).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Pour débiter la séance Madame le Maire fait observer une minute de silence afin de rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire de 47 ans, victime d'un attentat à Conflans Sainte Honorine ce 16 octobre 2020.

Elle demande ensuite le rajout d'un point relatif à l'emploi d'un agent saisonnier (adjoint d'animation), ce que l'assemblée lui accorde.

Puis elle présente M. DUBUC, Chargé d'Affaires Patrimoine à la Direction Ingénierie et Déploiement de Télé Diffusion de France.

1. Bail Télédiffusion de France (TDF)

Lors de la dernière séance, ce point a été abordé.

L'assemblée s'était accordée sur :

- Un renouvellement pour une période de 12 ans
- Une révision du loyer assujéti à l'indice du coût de la construction (ICC) de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), cadré entre 0% minimum et 2% maximum.

Mais certaines questions restaient à éclaircir pour qu'elle puisse délibérer.

Elle souhaitait notamment que la collectivité bénéficie d'une information préalable à toute modification (ajout ou retrait d'opérateur ou de matériel, hors maintenance courante, y compris lorsque la modification ne nécessite pas de demande d'autorisation d'urbanisme).

Elle souhaitait aussi vérifier les conditions tarifaires pratiquées par ailleurs.

M. DUBUC fait une brève présentation de TDF, l'une des entreprises issues de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision Française (ORTF).

Pour ce qui est du relais de LA MURAZ, il accueille 25 chaînes de télévision et 3 opérateurs de téléphonie : FREE, Orange et SFR/BOUYGUES. La téléphonie mobile est maintenant devenue l'activité majeure de cet équipement.

Il rappelle qu'un nouveau pylône doit être implanté. TDF a avancé la date du renouvellement de ce bail pour pérenniser le foncier sur lequel cet équipement doit être édifié. Il représente un investissement important qui demande plus de 6 années pour être amorti (d'où les propositions de durées de 12 ou 20 ans pour le renouvellement du bail).

Pour donner suite à différents échanges, les modifications suivantes sont apportées au projet de bail :

- TDF fournira au bailleur les informations préalables à toute installation supplémentaire demandée par les services audiovisuels ou par les opérateurs de communications électroniques ;
- La partie fixe couvrant la location sera de 1 000 € au lieu de 700 € ;
- La partie variable forfaitaire sera de 1 800 € au lieu de 1 700 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Approuve** le projet de bail dans son ensemble,
- **Valide** la durée de 12 ans pour ce renouvellement,
- **Accepte** un loyer annuel composé d'une part fixe de 1 000 € et d'une part variable de 1 800 € par opérateur,
- **Opte** pour une révision du loyer à l'expiration de chaque année civile, sur la base de l'Indice du Coût de la Construction publié par l'INSEE, avec une valeur plancher de 0 et une valeur plafond de 2%,
- **Dit** que les éventuels frais seront à la charge de TDF,
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer les formalités pour ce renouvellement de bail.

2. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020.

3. Opposition au Plan Local d'Urbanisme Inter-communal (PLUi) – Communauté de Communes Arve et Salève

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et notamment son article 136 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Madame le Maire expose à l'assemblée que le document d'urbanisme communal est un outil essentiel d'aménagement de l'espace. Les problématiques s'y rattachant peuvent être appréhendées et réglées, dans un souci de cohérence, à une échelle territoriale, dépassant le simple périmètre de la commune, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale.

Suscitant une réflexion globale entre les communes et l'EPCI, le PLU intercommunal constitue le document de planification d'urbanisme privilégié par le législateur, il induit notamment de :

- Permettre à l'ensemble des communes de mettre en compatibilité et en conformité leurs documents d'urbanisme avec les documents de portée supérieure,

- Répondre aux objectifs de développement durable. Il permet de gérer les besoins de manière plus complète, de concilier les différents enjeux du territoire, de valoriser les complémentarités des communes, d'optimiser l'espace foncier et d'assurer ainsi, par son échelle, la cohérence et la durabilité des projets,

- Renforcer la concertation et la coopération entre les communes et la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) sur un plan technique et politique par une vision partagée de l'aménagement du territoire,

- Regrouper les moyens techniques, humains et financiers dans un souci d'économie d'échelle.

La loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, prévoit qu'une communauté de communes existante à la date de publication de la présente loi et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de plein droit, sauf si une minorité de blocage (25% des communes représentant au moins 20% de la population totale) s'y oppose entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Aussi suite aux enjeux et à l'intérêt de cette compétence, le Président de la CCAS propose aux différents conseils municipaux des communes membres de s'interroger quant au transfert de la compétence de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, telle qu'indiquée à l'article 136 de la loi ALUR.

Il est rappelé :

- Que ce transfert de compétence laisse aux maires leurs prérogatives en matière de droit des sols.

- Que le transfert de la compétence emportera transfert du droit de préemption, cependant le président peut déléguer aux maires sa compétence en la matière.

- Que le transfert de la compétence emportera transfert du règlement local de publicité, si ce dernier existe sur une commune.

- Que si une commune membre de la communauté de communes a engagé, avant la date de transfert de la compétence, une procédure d'élaboration, de révision, de modification ou de mise en compatibilité avec une déclaration de projet d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, la communauté de communes devenue compétente

peut décider, en accord avec cette commune, de poursuivre sur son périmètre initial ladite procédure.

- Que, une fois compétente en matière de PLU, la CCAS pourra prescrire une procédure d'élaboration d'un PLUi ; et que pendant l'élaboration de ce document stratégique, les documents d'urbanisme en vigueur resteront applicables.

Considérant la pertinence de garder le pouvoir décisionnaire en matière d'urbanisme à l'échelon communal, Considérant le souhait de la commune de garder la compétence en matière de droit de préemption,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide** de s'opposer au transfert automatique de la compétence « Plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale »,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

4. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment les règles :

- de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;

- de la tenue des réunions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame le Maire.

5. Compléments des tarifs périscolaires

Les postes de travail des employés périscolaires sont des emplois précaires ; ils ont un nombre de jours de travail limité dans l'année (144), un nombre d'heures hebdomadaires faible (pouvant se limiter à 1h30). Cela engendre des emplois peu rémunérateurs, voire avec des horaires découpés et donc plusieurs trajets quotidiens lieu de travail/domicile. Les candidats sont principalement locaux afin de ne pas avoir à supporter de frais de déplacement ou l'aléa de routes enneigées. La collectivité est confrontée à une raréfaction des candidatures pour ces postes et donc à une difficulté de recrutement accrue. Cependant, ces emplois peuvent tout à fait convenir à des parents d'élèves qui peuvent ainsi concilier temps de travail et temps scolaire de leurs enfants. Mais sitôt qu'ils doivent avoir recours aux services de cantine ou de garderie, c'est-à-dire que, dès que leur horaire de travail dans le service périscolaire leur impose de recourir à ce service pour leur(s) propre(s) enfant(s), leur intérêt financier se pose. En effet le faible bénéfice entre la rémunération de leur travail et le coût induit par l'usage du service périscolaire est trop faible.

Aussi, afin de rendre un minimum attractifs ces emplois, notamment pour des parents d'élèves en recherche de travail, et afin d'ouvrir à la collectivité des possibilités de recrutement, la commission scolaire s'est penchée sur la question. Pour



Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

les enfants de personnels communaux attachés aux services périscolaires, devant utiliser les services de cantine ou de garderie pendant le temps de travail de leur parent, elle propose le tarif spécifique suivant :

- prix du repas au tarif le plus bas pour la fratrie.
- gratuité de la garderie.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Vote** le tarif le plus bas (tranche minimale de quotient familial) pour l'enfant de personnel communal prenant son repas à la cantine pendant le temps de travail de son parent attaché au service de cantine
- **Vote** la gratuité du service de garderie pour l'enfant de personnel communal utilisant ce service pendant le temps de travail de son parent attaché au service périscolaire.

6. Exécution d'office – Coûts récupérables

Un dépôt d'objets sur la voie publique a été effectué par un habitant de la commune. Une procédure administrative est en cours. Elle devrait aboutir à des travaux d'office aux frais de cet habitant (enlèvement et remise en déchèterie ou lieu de recyclage par une entreprise ou par les employés des services techniques, en place de cet habitant, mais à ses frais).

Selon le déroulement de l'opération, Madame le Maire sollicite l'autorisation de recouvrer auprès de cet habitant :

- Soit le remboursement, à hauteur du montant TTC de la facture de l'entreprise missionnée,
 - Soit les frais de main-d'œuvre des employés communaux (nombre d'heures X nombre d'agents X taux horaire brut).
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2 et L 2224-13 à L 2224-16,
Vu le Code Général de la Santé Publique et notamment les articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et L 1312,
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 541-1 et L 541-3,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** le recours aux travaux d'office,
- **Accepte** la mise en place d'un tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages ou objets déposés sur la voie publique,
- **Décide** de demander le remboursement à l'usager concerné, à hauteur du montant TTC de la facture de l'entreprise missionnée,
- **Fixe** le tarif de la main d'œuvre selon le calcul suivant : nombre d'heures X nombre d'agents X taux horaire brut,
- **Dit** que ces recouvrements pourront être demandés à tout auteur de ce type de dépôt, et ceci autant de fois qu'un dépôt sera effectué.

7. Emploi saisonnier

L'adaptation aux règles sanitaires et l'effectif croissant de rationnaires au restaurant scolaire nécessitent, au moins ponctuellement et temporairement, l'emploi d'un agent supplémentaire. C'est pourquoi Madame le Maire propose l'ouverture d'un poste d'agent d'animation saisonnier pour la période du

15 novembre 2020 au 15 mai 2021. Ce poste peut être ouvert à temps non complet (7 h par mois), heures complémentaires possibles, rémunération IM entre 327 et 332. Le recrutement sera effectué suivant les besoins de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'agent d'animation à compter du 15 novembre 2020 au 15 mai 2021,
- **Précise** que la durée mensuelle de l'emploi sera de 7 heures, avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires,
- **Décide** que la rémunération sera comprise entre l'IM 327 et l'IM 332, régime indemnitaire éventuel,
- **Habilite** Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

8. Commissions communales/Comités consultatifs

06/10/2020 : commission bâtiments communaux

07/10/2020 : commission urbanisme

13/10/2020 : commission environnement

9. Questions diverses

Petit Marché

Il a débuté le 8 octobre 2020 sur la place de la Mairie : il propose principalement des produits d'origine locale. Depuis le 22 octobre, il se tient sous le préau couvert de l'école pour accueillir commerçants et clients par toutes conditions climatiques.

Cérémonie du 11 novembre 2020

La cérémonie intercommunale prévue cette année sur Pers-Jussy est d'ores et déjà annulée.

L'organisation d'une cérémonie communale, en présence ou non des enfants de l'école (proposition de Madame la Directrice) reste conditionnée aux directives sanitaires qui peuvent survenir d'ici-là.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

Excusés : AMARAL Marie-Aurélie, BOVAGNE Alexis, CLERC David, LAYEUX Camille, ORSIER Maxime

Public : 2

Secrétaire de séance : JACQUEMOUD Edouard

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Retenu par ailleurs, M. Sébastien JAVOGUES Président de la Communauté de Communes Arve et Salève n'a pu être présent ce soir : visite à reporter.

Mme le Maire demande le rajout de points à l'ordre du jour relatifs au ski à la Croisette : distribution de secours sur le domaine skiable, transport sanitaire, remboursement et tarifs des frais de secours, redevance 2020-2021. L'assemblée lui donne son accord.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020.

2. Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, Considérant le nombre d'habitants inférieur à 3500, tel en atteste le dernier recensement,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du conseil municipal, élus par l'assemblée à la représentation au plus fort reste, Considérant que l'assemblée est issue de l'unique liste en présence lors des dernières élections municipales,

Il convient de procéder à l'élection qui doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21 du Code Général de Collectivités Territoriales), tel en est le cas ce soir.

Mme le Maire propose que les membres de la commission finances – marchés publics composent cette commission et fait appel à un membre supplémentaire. Mme Marie-Ange DUPONT se déclare volontaire.

Sont candidats aux postes de titulaires :

M. Gianni GUERINI

M. Anthony SCHUFFENECKER

M. Alexis BOVAGNE

Sont candidats aux postes de suppléants :

Mme Marie-Aude RIGEL

M. Edouard JACQUEMOUD

Mme Marie-Ange DUPONT

Ils composent ainsi l'unique liste.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Désigne** M. Gianni GUERINI, M. Anthony SCHUFFENECKER, M. Alexis BOVAGNE membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres,

- **Désigne** Madame Marie-Aude RIGEL, M. Edouard JACQUEMOUD, Mme Marie-Ange DUPONT membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

3. Adhésion à l'assurance chômage

Mme le Maire indique que les collectivités territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage que les employeurs du secteur privé.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer librement quel régime est le plus adapté à sa situation :

- auto-assurance (prenant en charge l'indemnisation des agents le cas échéant),
- adhésion à l'UNEDIC (prise en charge des indemnités des agents par PÔLE EMPLOI).

Jusqu'alors notre collectivité était en auto-assurance et a eu à verser des allocations au retour à l'emploi à deux agents différents. Considérant le nombre d'employés concernés par ce risque, la masse salariale qu'ils représentent, le taux de cotisation, Considérant le risque et le poids de la charge financière que

peut représenter une indemnisation (période pouvant durer jusqu'à 2 années),

Considérant que budgétairement il est plus judicieux de prévoir une cotisation lissée sur le long terme,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer à l'assurance chômage d'ici le 1er trimestre 2021,

- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires avec l'UNEDIC et l'URSSAF.

4. Subventions aux associations

De nombreuses associations ont adressé une demande de subvention en cours d'année.

Au vu de ces demandes (nombre, montants, intérêt que ces associations présentent pour certains habitants de la commune ou du soutien à leur apporter), la commission finances réunie le 17 novembre 2020 propose la liste des bénéficiaires retenus et des sommes leur étant respectivement allouées :

Nom de l'association	Attribution
ADM74 (Solidarité Alpes-Maritimes-Vallées de la Vésudie et de la Roya)	200.00 €
AFM Téléthon	300.00 €
Alzheimer Haute-Savoie	100.00 €
Anciens Combattants du Canton de Reignier	100.00 €
APE (Chocolats, sapins...)	426.10 €
Association des familles des traumatisés crâniens	50.00 €
Association des Paralysés de France	100.00 €
Association des Parents d'Enfants Dys	50.00 €
Association du Foyer de Ski de Fond du Salève	300.00 €
Association Prévention Routière	150.00 €
Association pour le don d'organes - ADOT74**	50.00 €
Banque alimentaire de Haute-Savoie	110.00 €
Bibliothèque Sonore	50.00 €
Centre Régional Léon Bérard	100.00 €
Croix-Rouge Française Unité La Roche/Foron	50.00 €
De l'Ombre à la Lumière	50.00 €
Groupe d'Intervention et de Secours de la Haute-Savoie	80.00 €
Handifestif Reignier	50.00 €
Handisport	50.00 €
Jeanne Antide Animation	50.00 €
La Ligue contre le Cancer	80.00 €
Les Amis des Sentiers	150.00 €
Les Restos du Cœur	100.00 €
Locomotive (enfants leucémiques)	80.00 €
MFR de Bonne (74)	75.00 €
Mutame	39.00 €
Pages Ouvertes	50.00 €
Protection civile de Haute-Savoie	50.00 €
SEPas Impossible	50.00 €
Souvenir Français	100.00 €
Total alloué	3 190.10 €

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Vote** ces subventions,

- **Autorise** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2020.

5. Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiales

Lors de sa séance du 22 septembre 2020 l'assemblée avait donné son avis favorable à la signature de cette convention. Celle-ci a été mise en suspens afin que toutes les communes se concertent et aboutissent à une délibération commune.

Une clause relative à la possibilité de dénoncer cette convention par consentement mutuel, par l'une et l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois a été rajoutée. La Communauté de Communes Arve et Salève a mis à jour les données des annexes.



Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

Cette convention est maintenant finalisée. Mme le Maire propose son approbation.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale liant la CAF, la CCAS, et la commune de LA MURAZ pour la période du 1er janvier 2020 au 31/12/2023 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document contractuel financier se rapportant à la CTG (Convention d'Objectifs et de Financement précitée)

6. Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Arve et Salève

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse, annuellement, au Maire de chacune de ses communes membres un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée, accompagné du compte arrêté par l'organe délibérant de la structure intercommunale. La Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) a transmis son document pour l'année 2019. Les élus échangent particulièrement sur les travaux de voirie en attente d'exécution sur la commune et sur la réflexion en cours au sujet de cette compétence (commission infrastructure).

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte** ce rapport,
- **Informe** que ce document est tenu à la disposition du public au secrétariat.

7. Ski au Salève

Commission intercommunale de sécurité de la Croisette
La commune doit être représentée au sein de cette commission qui se réunira le 18/12/2020. Mme le Maire propose Mme Christelle THÖRIG qui l'accepte, tout comme l'ensemble de l'assemblée.

CONVENTION RELATIVE A LA DISTRIBUTION DES SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE DU SALEVE

Vu l'arrêté portant agrément du responsable de la sécurité et des secours sur les pistes de ski du Salève ;

Vu les arrêtés AR201605 et AR201606 du 26/01/2016, portant prescriptions relatives à la sécurité sur les pistes de ski du Salève ;

Vu le plan d'Alerte et de secours élaboré chaque année ;
L'association Foyer nordique du Salève est chargée pour le compte de la commune sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du territoire. Le prestataire effectue l'ensemble de ses missions de secours en liaison avec les dispositifs locaux et départementaux de secours.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention relative à la distribution des secours établie avec l'association Foyer nordique du Salève,

- **AUTORISE** Madame le Maire signer la convention.

Convention relative au transport sanitaire

Vu la convention relative à la distribution des secours établie avec l'association du Foyer nordique du Salève ;

Vu l'arrêté portant agrément du responsable des secours et de la sécurité sur les pistes du domaine skiable du Salève ;

Vu le plan d'Alerte et de secours élaboré chaque saison ;

Vu les précédentes conventions relatives au transport sanitaire signées avec les ambulances Boccard Annemasse ;

Vu la consultation de plusieurs entreprises d'ambulances et la réponse des ambulances Boccard Annemasse.

L'association Foyer nordique du Salève est chargée, pour le compte de la commune, sous l'autorité de Madame le Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du territoire. Le prestataire effectue l'ensemble de ses missions de secours en liaison avec les dispositifs locaux et départementaux de secours. L'entreprise Boccard est missionnée depuis 2017 suite à la consultation de six entreprises d'ambulances du département et la convention doit être reconduite cette année. L'entreprise interviendra pour la réalisation de transports sanitaires terrestres entre le bas des pistes et les hôpitaux les plus proches. Le prestataire est donc chargé, pour le compte de la commune d'Archamps, sous l'autorité du Maire, à la demande du service chargé de la sécurité sur le domaine de ski du Salève, entre le bas des pistes situées au niveau de la place de la Croisette et de la Grotte du Diable vers l'Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois, (voir les cabinets médicaux concernés par la zone), de réaliser les transports sanitaires.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention relative au transport sanitaire avec les ambulances Bernard BOCCARD Annemasse pour une durée de trois ans à compter de la saison hivernale 2020-2021 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

REMBOURSEMENT ET TARIFS DES FRAIS DE SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE DU SALEVE

Vu l'article 97 de la loi Montagne et l'article 54 de la loi 2006-276 relative à la démocratie de proximité, permettant aux communes de facturer le coût de l'intervention pour les secours effectuée lors de la pratique sportive ou de loisirs selon la réglementation en vigueur ;

Vu l'article 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention relative à la distribution des secours de 2020. Mme le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer,



sur le principe du remboursement des frais de secours engagés par la commune sur son territoire à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin, du ski fond ou de toute autre activité sportive ou de loisirs et de fixer les tarifs à compter de l'ouverture du domaine skiable. Mme le Maire propose au Conseil municipal :

- d'adopter le principe du remboursement des frais de secours engagés par la commune sur son territoire à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin, ski de fond ou de toute autre activité sportive ou de loisirs ;

- de fixer, les tarifs de secours sur pistes/hors-pistes suivants :

Front de neige : 76 € (dont 15 € de frais de dossier)

Zone A – zone rapprochée (piste du Pommier pour le ski alpin et piste bleue pour le ski de fond) : 225 € (dont 15 € de frais de dossier)

Evacuation par traîneaux avec retour vers le poste de secours

Zone B – zone éloignée (piste rouge pour le ski de fond) : 375 € (dont 15 € de frais de dossier)

HORS-PISTE BALISEES sur la Commune de La Muraz

Zones exceptionnelles hors-pistes : 725 € (dont 15 € de frais de dossier)

SECOURS AUX FRAIS REELS ENGAGES

Forfait de base : 715 € majorés, suivant les cas, des taux horaires suivants :

1. Chenillette (y compris chauffeur) : 200 €/H
2. Pisteurs secouriste : 56 €/H
3. Scooter (y compris pisteuse) : 83 €/H

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **APPROUVE** les zones établies suivant les critères d'éloignement de la station ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire procéder au remboursement des frais de secours ;
- **DIT** que les tarifs ci-dessus seront facturés aux blessés ou à leur ayant droit ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

REDEVANCE 2020-2021 D'ACCES AUX PISTES DE SKI DE FOND

Vu le code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire indique au Conseil municipal que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique de ski de fond sur la Commune a été instituée par délibération du Conseil municipal d'ARCHAMPS du 27/12/1986 conformément à l'article 81 de la loi Montagne du 09/01/1985 repris par l'article L 2333-81 du C.G.C.T.

Elle rappelle la convention signée avec l'Association Haute-Savoie Nordique agréée par le Conseil départemental en application des articles L342-27, L342-28 et L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance. Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation de la redevance mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordique, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Conseil d'Administration et des décisions des Conseils d'Administration de la Fédération Régionale « Rhône-Alpes Nordique » et de Nordic France, Mme le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2020/2021 :

- NordicPass National adulte tarif normal : 210 €.
- NordicPass National adulte tarif prévente : 180 €.
- NordicPass National jeune tarif normal : 70 €.

- NordicPass National jeune tarif prévente : 60 €.

- Nordic Pass Rhône-Alpes adulte tarif normal : 155 €.

- Nordic Pass Rhône-Alpes adulte tarif prévente : 140 €.

- Nordic Pass Rhône-Alpes jeune tarif normal : 48 €.

- Nordic Pass Rhône-Alpes jeune tarif prévente : 43 €.

- Nordic Pass 74 adulte tarif normal : 122 €.

- Nordic Pass 74 adulte tarif prévente : 99 €.

- Nordic Pass 74 jeune (6 – 16 ans) tarif normal : 42 €.

- Nordic Pass 74 jeune (6 – 16 ans) tarif prévente : 35 €.

- Nordic Pass site adulte : 40 €.

- Nordic Pass site jeune : 20 €.

- Nordic Pass scolaire site : 15.50 €.

- Ticket journée adulte : 8,00 €.

- Ticket journée jeune : 4,00 €.

- Scolaire journée : 3,90 €.

- Redevance journalière avec domaine skiable limité par les conditions d'enneigement.

Supports RFID rechargeables

Les prix de vente au client du support RFID

(radio identification) rechargeable est fixé à 1 €.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Concernant le Nordic Pass site saison adulte et jeune : le domaine nordique a la possibilité soit de vendre au tarif normal toute la saison (période de prévente comprise) soit de fixer un tarif prévente et un tarif normal (écart conseillé de 12%).

OFFRE FAMILLE : Lors de l'achat, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, régionaux, nationaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4ème, 5ème... Le Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass 74 »

L'achat d'un Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur un forfait séance acheté en Suisse Romande et dans le Val d'Aoste. De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass Alpes du Nord »
Le Nordic Pass Alpes du Nord est valable sur l'ensemble des sites des départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Conformément aux décisions prises par la Fédération Régionale Rhône-Alpes Nordique, les domaines agréés par l'association départementale Haute-Savoie Nordique pourront proposer à la vente les Nordic Pass Alpes du Nord adultes et jeunes selon les modalités de vente et de gestion suivantes :

Cotisation à la Fédération Régionale

La fédération prélève chaque année un pourcentage du prix de vente, dont le montant est décidé lors de son assemblée générale, à l'issue de la saison.

Lors de la présentation sur le domaine nordique d'une carte « Pass Région » (anciennement « carte M'ra »), remise gratuitement par la Région aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, le détenteur de cette carte se verra proposé un Nordic Pass Alpes



du Nord au tarif de 48 € (tarif jeune) au lieu du tarif adulte.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes.

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordique du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit.

Nordic Pass Scolaire

Un enfant bénéficiant d'un Nordic Pass Scolaire peut revenir skier gratuitement pendant tout l'hiver sur le domaine nordique où il est venu avec son école.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **APPROUVE** les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2020/2021 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de fonctionnement de vente en ligne de la redevance nordique en Haute-Savoie et à suivre cette affaire.

8. Décisions prises par délégation

Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur la parcelle énoncée ci-dessous :

- parcelle E 1000 située au lieu-dit « Les Bois de Coligny », (terrain à construire).

Commande publique

Pour l'achat de matériel pour les services techniques, les fournisseurs suivants ont été consultés : BONFILS, BOSSON, CHAVANEL et VAUDAUX.

Une tondeuse Kubota GR 2120 a été commandée pour 10 557 € TTC chez VAUDAUX.

Un épandeur (saleuse) AXÉO 18.1 K – KUHN a été commandé pour 7 320 € TTC.

9. Commissions communales/Comités consultatifs

17/11/2020 : commission finances

20/11/2020 : commission urbanisme

24/11/2020 : commission services techniques

10. Questions diverses

Cabinet médical

Suite au départ d'un médecin vers une autre région et à l'arrêt de l'activité d'un second, le cabinet médical de Monnetier-Mornex peine à retrouver son activité initiale. Les candidats sont peu nombreux et ponctuels.

Afin d'attirer des généralistes, la commune de Monnetier-Mornex accorde la gratuité temporaire des locaux. Les candidats sollicitent de la commune de La Muraz un soutien financier ponctuel. Ils souhaitent que les frais de standard téléphonique soient totalement pris en charge. Les éléments chiffrés fournis sont peu nombreux. Madame le Maire a demandé plus d'informations, notamment la possibilité de répartir ces frais de standard entre plusieurs communes, au prorata de l'origine de la patientèle, la durée de l'aide escomptée, l'évolution possible des factures... mais elle reste pour l'heure en attente de réponse. Elle ouvre néanmoins le débat autour de la table afin d'avoir le sentiment de l'assemblée.

Certains membres expriment la difficulté de trouver un nouveau praticien, de ne plus avoir le bénéfice de la proximité de son médecin traitant, craignent la désertification de ce cabinet et donc qu'à l'avenir les aînés de la commune aient du mal à accéder aux soins... D'autres sont moins ouverts, voire en total désaccord pour une aide financière au démarrage de professionnels libéraux, comme pour tout autre indépendant...

L'assemblée s'accorde à reprendre le débat en fonction des informations complémentaires en attente et propose de recevoir un ou plusieurs de ces médecins pour échanger sur la situation.

Colis de Noël

Retrait pour distribution le vendredi 18/12/2020 à 17h00 ou 17h30 à la mairie.

Annulations

En raison de la crise sanitaire, afin d'éviter tout rassemblement propice à la propagation du virus, sont annulés :

- Le repas de Noël servi traditionnellement à la salle polyvalente, conviant l'ensemble des enfants de l'école. Cette année, il aura lieu au restaurant scolaire et sera limité aux enfants régulièrement inscrits à la cantine.
- Le goûter des Aînés
- Les vœux du Maire pour l'année 2021.

Cérémonie intercommunale du 5 décembre (Commémoration des combats en Afrique du Nord)

Cette année, elle a eu lieu sur la commune, en comité restreint en présence de Mme Nadine PERINET Maire, M. Gianni GUERINI 1er Adjoint, M. Jean-Louis MAULET, nouveau président de la section intercommunale de l'UNC-Alpes de Reignier (anciens combattants), M. Noël JACQUEMOUD Président du Souvenir français de Reignier, M. BAILLARD porte drapeau... mais sans public comme demandé par les autorités.

Hommage

Le drapeau sera mis en berne ce mercredi 9 décembre 2020 en hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République, décédé le 2 décembre 2020.

Recensement de la population

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques a reporté la campagne de janvier 2021 à janvier 2022.

Elections Régionales et Départementales

Les scrutins initialement prévus en mars seront reportés en juin 2021.





Jeunes : session 2020

Seulement 4 candidatures !

A la suite d'un désistement, le planning a été revu et chacun des 3 jeunes a pu être présent 3 semaines. Arrosage, tonte, désherbage, entretien du terrain de sport sont des tâches qui leur sont confiées habituellement. Encore une fois, ces remplaçants temporaires ont permis aux deux agents principaux de prendre leurs congés. D'autre part, certaines tâches estivales ont pu être menées grâce à ces renforts : entretien de peinture de l'abri bus du Centre Village, portail du cimetière, débroussaillage manuel des plantes invasives.

Merci à Sarah, Justin et Nolan !

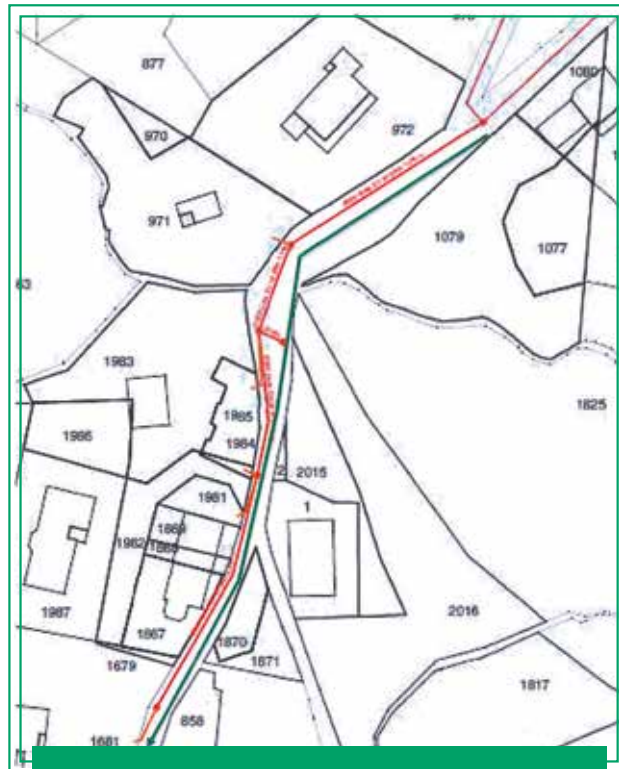
G.G.

Travaux d'assainissement à la Grange Rouge et au Jovy,

La fin du printemps et le début de l'été ont été marqués dans ce secteur de notre commune par la dernière tranche du collecteur qui le relie au collecteur de la route d'Annemasse au bas de cette route. La tranche précédente avait relié la route d'Annemasse à la fourche qui sépare le chemin de la Grange rouge de celui de Chez Jacquemoud. Il restait donc à réaliser le dernier maillon de ce secteur en desservant le Jovy. La partie amont du chemin de la Grange Rouge qui dessert le lieu-dit « Les Biollettes » avait été raccordée au collecteur de la route du Mont-Salève il y a déjà quelques années. Ainsi l'ensemble de ce secteur bénéficie désormais de l'assainissement collectif. Il est rappelé aux riverains qu'ils ont un délai de 2 années pour se raccorder à ce collecteur. Toute nouvelle construction sur ce chemin sera obligatoirement raccordée pour être habitable. On peut s'étonner que la desserte de ce chemin ait été scindée en plusieurs phases.

Il ne s'agissait nullement de privilégier ou de brimer tel ou tel de ses habitants. Ces chantiers, relativement courts, sont budgétés après les gros chantiers et sont priorisés en fonction des sommes restants disponibles au budget à la fin d'un exercice comptable pour être réalisés au cours de l'exercice suivant. Profitons-en pour rappeler aux habitants de notre commune qui se trouvent dans des secteurs non desservis par l'assainissement collectif qu'ils doivent faire procéder à une vidange de leur fosse toutes eaux au moins tous les 4 ans et à toute réquisition du SRB qui est chargé du contrôle des effluents en sortie des installations non collectives. La pratique a montré qu'il n'est pas plus onéreux de confier l'entretien de ces installations au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) qui procède alors gratuitement à ces vidanges à chaque fois que les contrôles les jugent nécessaires. Dans cette optique, le contrat avec le SRB prévoit le paiement des taxes d'assainissement collectif à la place de la taxe de contrôle. Globalement, bon an mal an, le contrat avec le SRB revient financièrement au même et libère l'usager des soucis relatifs à son assainissement.

E.T.



Assainissement Grange Rouge



Etat-civil



BAILLARD Léandre



DUBOULOZ Estelle



GAUTHIER Joseph



LAHOUARI Lynn



LEPRINCE Lina



SCHUFFENECKER Hugo

Naissances

14.07.2020	LAHOUARI Lynn, 927, route du Mont Salève
15.07.2020	DUBOULOZ Estelle, 1028, route du Mont Salève
01.08.2020	GAUTHIER Joseph, 94 chemin de la Scierie
11.08.2020	BAILLARD Léandre, 94, chemin de la Scierie
12.08.2020	LEPRINCE Lina, 328 chemin de Besace
24.11.2020	SCHUFFENECKER Hugo, 83 route des Nants

Mariage

08.08.2020	JAN Anthony et ALEXANDRE Virginie
------------	-----------------------------------

Décès

09.09.2020	PILLET Germaine épouse LEGER
13.09.2020	DREVOUX René
25.10.2020	ROGUET Marie-Madeleine épouse BOVAGNE
02.11.2020	CHAMPROMIS Christophe
28.11.2020	BURLET Nadine

Consultance architecturale

Les consultations architecturales sont ouvertes aux pétitionnaires de la commune pour travailler sur le volet esthétique des projets nécessitant un permis de construire ou une déclaration de travaux.

Voici les dates de permanence de l'architecte qui reçoit tout demandeur en présence de l'instructeur du service commun d'urbanisme référant de la commune et éventuellement d'un élu ou d'un agent communal à la salle Cécile Bocquet.

- Mercredi 06 janvier 2021 à 9h00
- Mercredi 27 janvier 2021 à 9h00
- Mercredi 17 février 2021 à 9h00
- Mercredi 10 mars 2021 à 9h00
- Mercredi 31 mars 2021 à 9h00
- Mercredi 21 avril 2021 à 9h00
- Mercredi 19 mai 2021 à 9h00
- Mercredi 09 juin 2021 à 9h00
- Mercredi 30 juin 2021 à 9h00



Pour plus de renseignements et vérification du planning sur le panneau lumineux ou sur le site internet de la commune **www.lamuraz.com**.

Communauté de Communes Arve et Salève :

Adresse : Maison Intercommunale Cécile Bocquet,
160, Grande rue - 74930 REIGNIER-ESERY.

Tél : 04 50 43 46 14

Fax : 04 50 43 48 44



Urbanisme

Demandes de permis de construire

POUPARD Thibault - 396, route du Moulin, Le Sappey
Maison individuelle (demande accordée)

JACQUEMOUD Antoine - 82, impasse de l'Uche Babeu
Maison individuelle (demande accordée)

GAILLARD Patrick - 24, allée des Côtes du Fernex
Garage (demande accordée)

COUPIN Mickaël et KLAUTH Rosa - 15, rue de Romagny, Annemasse
Maison individuelle (demande accordée)

ARDIOT Maryse - 64, chemin des Godes, Cranves-Sales
Maison jumelée par le garage (demande accordée)

ROGUET Jérôme - 347, route d'Arbusigny
Modification toiture, démolition et reconstruction annexe (demande accordée)

BIETRIX Jordan - 21, rue des Moineaux, Reignier
Enrochement et pose d'un portail (demande accordée)

BOVAGNE Alexis - 89, Clos Rollin, Viuz en Sallaz
Maison individuelle (demande accordée)

FLUKIGER Nathalie - 2494, route de Chancy, Valleiry
Maison individuelle (demande en cours d'instruction)

Sarl PROMOBAT, 20-24 Av. de Canteranne - 33608 Pessac
Nouvelle instruction (demande en cours d'instruction)

Demandes de Déclarations de travaux

EDF-ENR - 150, allée des Noisetiers, Limonest
Panneaux solaire (demande accordée)

CESARI Guillaume - 1843, route des Monts
Enrochement (demande accordée)

RIGEL Marie-Aude - 456, route d'Annemasse
Balcon, terrasse (demande accordée)

SADET MENAIS - 5, bis du Vernand, Annemasse
Remblai terreux (demande accordée)

BONNIN Kévin et FLECHE Caroline - 2080, route des Monts
Abri jardin (demande accordée)

PERINET Nadine - 705, chemin de la Grange Rouge
Division parcellaire (demande accordée)

PELEGRIN Florian - 635, route de Chez Jacquet
Création d'ouvertures (demande en cours d'instruction)

TRUCHET Alain - 1092, route d'Annemasse
Division parcellaire (demande accordée)

CORDIER Amélie - 323, chemin du Mont d'en Haut
Raccordement eaux pluviales (demande accordée)

BATTIG Raphaël - 94, chemin de Chez Mollière
Piscine (demande accordée)

MIGNOT Michel - 30, chemin de l'Uche Collet
Piscine (demande accordée)

BAHISSON Michel - 34, chemin de l'Uche Collet
Piscine (demande accordée)

BATTIG Raphaël - 94, chemin de Chez Mollière
Abris de jardin (demande en cours d'instruction)

Finances

L'exercice 2019 montre un résultat de fonctionnement de 268.275,30€.
En résultat cumulé, nous disposons d'un excédent de 820.102,60€.

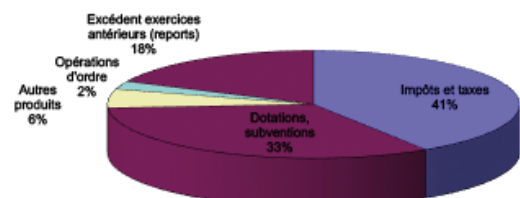
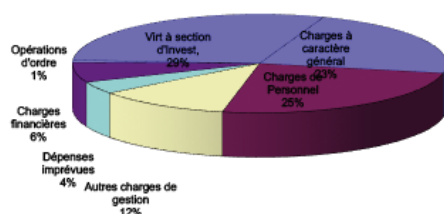
Les investissements prévus en 2019 n'ayant pas pu être tous réalisés, l'exercice s'est clos avec un déficit d'investissement de 595.531,88€, investissements à réaliser sur l'exercice 2020. Il nous reste donc un disponible de 224.570,72€ (820.102,60 - 595.531,88). Nos charges financières continuent d'augmenter puisque nous sommes maintenant entrés de plain-pied dans le remboursement des emprunts contractés pour le groupe scolaire. Les tableaux et graphes joints vous montreront les détails nécessaires à une bonne compréhension. J'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas possible de montrer les non réalisés d'investissement : ceux-ci se calculent par rapport au budget prévu que vous retrouverez, j'en suis sûr, sur le bulletin de juillet 2019. Comme d'habitude, les taux d'imposition demeurent sans augmentation. Votre imposition ne subira (pour la partie communale) que l'augmentation du coût de la vie estimée par le Ministère des Finances.

E.T.

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE COMPTE DE GESTION - (Trésorerie) - COMPTE ADMINISTRATIF (Ordonnateur) - TTC						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2018		551 827,38		401 209,33		150 617,77
Opérations de l'exercice 2019	796 139,34	1 064 414,84	2 806 062,21	2 590 728,14	3 602 201,54	3 555 142,98
Total report 2018 et exercice 2019	796 139,34	1 616 241,94	3 207 271,51	2 590 728,14	4 003 410,85	4 206 970,09
Résultat de Clôture de l'exercice 2019		268 275,50		215 334,08		52 941,42
Résultat cumulé des exercices 2018 et 2019, hors RAR 2019		820 102,60		616 543,15		203 559,19
Restes à réaliser 2019 à reporter en 2020				56 309,47		-21 011,53
TOTAUX CUMULÉS (report 2018, exercice 2019 et RAR 2019)	796 139,34	1 616 241,94	3 263 641,02	2 668 109,14	4 059 780,36	4 284 351,08
RÉSULTATS DÉFINITIFS		820 102,60		595 531,88		224 570,72

Budget 2020

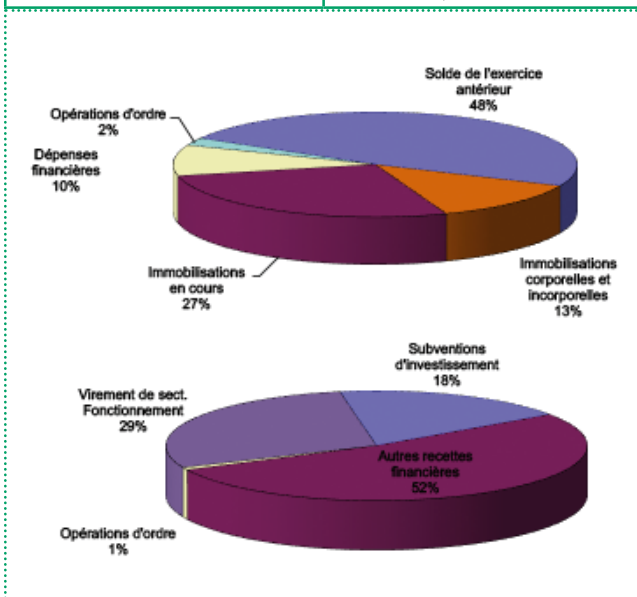
Budget 2020	Section de Fonctionnement
Charges à caractère général	280963,2
Charges de Personnel	311320
Autres charges de gestion	143835
Dépenses imprévues	50000
Charges financières	80916,24
Opérations d'ordre	9641,26
Virt à section d'Invest,	367029,39
Impôts et taxes	508237
Dotations, subventions	411054
Autres produits	69843,37
Opérations d'ordre	30000
Excédent exercices antérieurs (reports)	224570,72
TOTAL	1 243 705,09





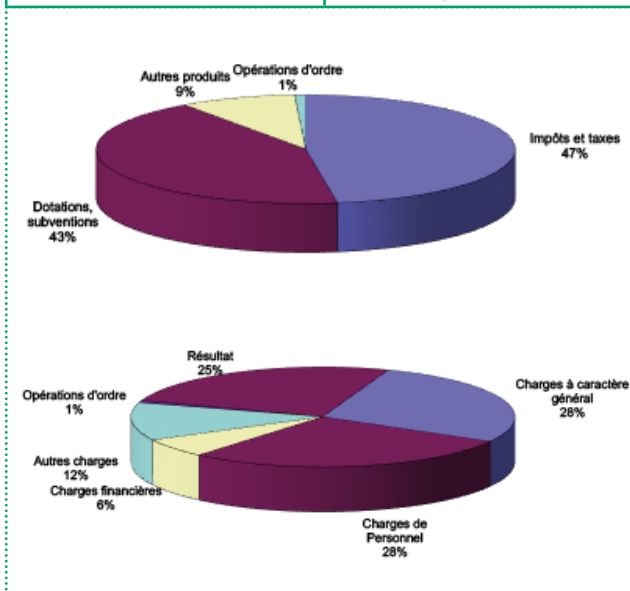
Investissements 2020

Budget 2020	Section de Fonctionnement
Immobilisations corporelles et incorporelles	161092
Immobilisations en cours	347004,96
Dépenses financières	121270,3
Opérations d'ordre	30000
Solde de l'exercice antérieur	616543,41
Subventions d'investissement	231368
Autres recettes financières	667872,02
Opérations d'ordre	9641,26
Virement de sect. Fonctionnement	367029,39
TOTAL	1 275 910,67



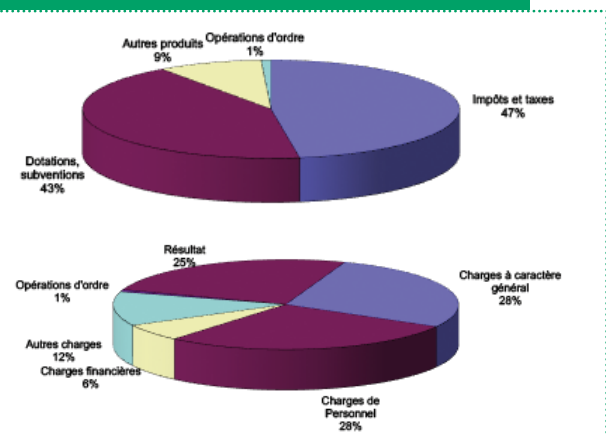
Budget 2019

Budget 2019	Investissements
Charges à caractère général	294255,02
Charges de Personnel	297397,75
Charges financières	65526,54
Autres charges	130679,83
Opérations d'ordre	8280,2
Impôts et taxes	506320,45
Dotations, subventions	453422,13
Autres produits	95760,13
Opérations d'ordre	8911,93
TOTAL	1 064 414,64



Investissements 2019

Compte Administratif 2019	Investissements
Immobilisations corporelles et incorporelles	294255,02
Immobilisations en cours	297397,75
Dépenses financières	65526,54
Opération d'ordre	130679,83
Subventions d'investissement	8280,2
Dotations et réserves	506320,45
Emprunts et dettes	453422,13
Opérations d'ordre	95760,13
TOTAL	8911,93





Création d'une micro crèche

Une micro-crèche a fait ses premiers pas sur notre commune.

Mi-août, la micro-crèche "Mes premiers pas" a ouvert ses portes au chef-lieu dans le périmètre de la nouvelle école. Le personnel a donc accueilli les premiers petits bouts qui fréquenteront la structure dimensionnée pour une dizaine de « berceaux » pour les enfants de 3 mois à 3 ans. A l'ouverture de cette structure, l'effectif n'était pas complet, pour cause... des parents encore en vacances et c'est à l'automne que la micro-crèche a vu le nombre de ses enfants augmenter.

Ce projet a pu voir le jour grâce à la prospection d'un gestionnaire, à la motivation de la commune, et aux différentes aides financières apportées notamment par le Département. En amont de cette ouverture, la réalisation d'un diagnostic de l'offre et des besoins sur la commune et ses alentours a été effectué. Profil des familles, nombre de naissances, structures existantes dans le périmètre, nombre d'assistantes maternelles sur notre territoire, (très peu de solutions de garde d'enfants sur notre commune), sont les principaux repères qui font l'objet d'une discussion pour l'ouverture d'une structure.

Un bâtiment modulaire appartenant initialement à la commune de la Muraz a été complété par un autre de la même marque qui lui a été accolé pour au final offrir une surface d'un peu plus de 110 m², le minimum requis pour pouvoir ouvrir une micro-crèche étant 100 m².



Cet espace a été aménagé avec soin et fonctionnalité de manière à répondre aux exigences du centre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui délivre les autorisations d'ouverture de ce type de structure destinée à la petite enfance. En voici la définition, une micro-crèche permet un accueil individualisé des enfants, avec une approche plus familiale qu'en crèche traditionnelle. Ces établissements peuvent accueillir les enfants de 1 à 5 jours par semaine et proposent un accueil régulier et/ou occasionnel.

Le local est loué à Sonia Robert, qui est gérante de la micro-crèche, sous forme de bail commercial. Les locaux appartiennent à la commune de la Muraz.

N.P.



Les représentants de notre commune

dans les différents organismes

Nadine PERINET

1ère Vice-présidente de la Communauté de Communes Arve et Salève, en charge de la politique du Logement,
2ème Vice-présidente du SCOTT, Cœur de Faucigny, en charge de l'habitat, logement,

Membre du bureau du Pôle Métropolitain, en charge des questions de l'Agriculture,

Membre de l'Etablissement Public Foncier,

Délégue titulaire auprès du Syndicat Mixte du Salève.

Gianni GUERINI

6ème Vice-Président au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe,

Délégué auprès de la Communauté de Communes Arve et Salève.



Communauté de Communes Arve et Salève



Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président et les membres composant le bureau communautaire

1ère Vice-présidente : Nadine PERINET, Maire de La Muraz

2ème Vice-président : Laurent FAVRE, Maire de Nangy

3ème Vice-président : Daniel BARBIER, Maire de Scientrier

4ème Vice-présidente : Régine MAYORAZ, Maire d'Arthaz-PND

5ème Vice-présidente : Régine REMILLON, Maire d'Arbusigny

6ème Vice-présidente : Isabelle ROGUET, Maire de Pers-Jussy

7ème Vice-président : Ludovic WISZNIEWSKI, 1er Adjoint de Monnetier-Mornex

Les deux membres délégués sont :

- Christelle Petex, Maire de Reignier-Esery,
- Raphaël Cesana, Maire de Monnetier-Mornex (absent sur la photo)

Hommage à Samuel PATY

Le 2 novembre, toutes les classes ont fait une minute de silence ou un temps calme pour rendre hommage à Samuel PATY, comme demandé par le gouvernement. L'hommage a ensuite été adapté en fonction de l'âge des enfants :

→ Maternelle : temps calme au moment de la minute de silence.

→ GS/CE1 : parole libre sur les événements et discussion sur la liberté d'expression et comment exprimer sa colère avant la minute de silence

→ CP/CE2 : travail autour de la liberté d'expression par la remplaçante de Mme LALLEMAND.

→ CM1/CM2 : débat oral à partir de la citation de Voltaire (« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire »), puis travail autour de la liberté d'expression et lecture de la « Lettre aux instituteurs » de Jean JAURES.



Mélanie Fantuzzo

Hommage au Président Valéry GISCARD D'ESTAING

Ce mercredi 9 décembre, à la demande du Chef de l'Etat, toutes les communes de France étaient appelées à rendre un hommage national à Valéry Giscard d'Estaing décédé ce 2 décembre, en mettant les drapeaux en berne. Notre commune a participé à cette journée de deuil national. Valéry Giscard d'Estaing a exercé la fonction de Président de la République de mai 1974 à mai 1981. Quelles que soient nos opinions politiques, nous pouvons relever son œuvre de modernisation de notre pays, notamment en ce qui concerne la condition féminine. C'est à son initiative qu'ont été votées la loi de dépenalisation de l'avortement (portée dans la douleur par Simone Veil à l'Assemblée nationale), la décision de ramener la majorité civile à l'âge de 18 ans, la possibilité du divorce par consentement mutuel (qui évite les échanges houleux et les batailles d'avocats). C'est aussi sous sa gouverne que le viol a été criminalisé et que la contraception orale est devenue remboursable par la Sécurité Sociale. Enfin, lorsqu'il était Ministre des Finances du Général de Gaulle, c'est lui qui a obtenu le droit pour les femmes d'ouvrir et de détenir un compte bancaire sans avoir à demander l'accord de leur mari. C'est à son initiative également que le réseau téléphonique français a connu un développement majeur (8 millions de lignes en 1974, 20 millions en 1980). Enfin, on peut retenir ses positions très europhiles. Même si notre Union Européenne n'est pas parfaite (comme toute œuvre humaine), elle doit beaucoup à son action.



E.T.

Appel à compétences informatiques

Depuis de nombreuses années, un bénévole administre le site internet communal et veille particulièrement sur sa sécurité.

Il souhaite passer le flambeau. L'assemblée le remercie vivement.

Un appel est lancé à toute personne qui souhaiterait contribuer à la vie du site internet de la commune et ayant des compétences de «webmaster» :

- bonnes connaissances de Wordpress,
- notions d'informatiques suffisantes pour administrer un site et veiller sur sa sécurité.

Tout(e) volontaire bénévole peut se signaler au secrétariat de mairie par :

Mail : secretariat@mairie-lamuraz.fr

Tél : 04 50 94 51 86



Les Actus Bâtiment / Voirie

• Enrobé COLAS

Dans le courant de l'été et de l'automne dernier, de nombreux travaux de voirie ont été réalisés par la Communauté de Communes Arve et Salève sur l'ensemble du territoire intercommunal.

A La Muraz, ce sont principalement les quatre grands virages de la route d'Arbusigny qui ont été refaits par l'entreprise COLAS dans le cadre du marché à bon de commandes d'entretien des routes de la CCAS. Depuis plusieurs années, un des virages de cette route était régulièrement gravillonné pour assurer l'entretien de la chaussée. Cette fois-ci, une réfection complète de la route en enrobé à chaud a été réalisée. Nous ne devrions donc plus voir de graviers avant quelques années sur ces portions de route.

• WC public de l'arrêt de bus

De nouveaux WC publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été installés dans la nouvelle école et sont à présent signalés par un panneau bleu posé récemment sur le mur de l'école. Les anciens WC publics situés sous l'arrêt de bus vont donc être condamnés car bien moins pratiques d'utilisation et d'entretien.

Travaux de voirie

Travaux dans l'école

La nouvelle école communale de La Muraz a fait sa deuxième rentrée en septembre dernier. Après une première année d'installation et d'appropriation des nouveaux locaux, les usagers dans leur ensemble se déclarent ravis (dixit l'ensemble du corps enseignant lors du conseil d'école du 19 novembre dernier). Quelques derniers ajustements ont encore été réalisés en l'absence des enfants durant l'été 2020 (adaptation aux mesures sanitaires COVID19).

• Salle de sieste

L'entreprise de menuiseries intérieures de l'école a élaboré un système pour ranger et rabattre les matelas afin de faciliter l'accès en dehors des heures de sieste ainsi que l'entretien de la pièce où plus rien n'est à présent posé au sol.

• Mobilier scolaire

De nouvelles chaises pour enfant et une table pédagogique ont été achetées par la mairie et installées. La taille de la table est spécialement conçue pour s'adapter au mieux à celle des enfants et dispose d'un emplacement central très pratique pour le rangement des jeux.

L'éclairage public de la commune

Durant l'été 2020, le Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) de la Haute-Savoie a réalisé dans plusieurs communes un diagnostic des installations d'éclairage public. En effet à compter du 1er janvier 2025, une nouvelle loi le régissant entrera en vigueur. Elle a pour objectif d'améliorer la qualité environnementale de l'éclairage afin de diminuer la gêne occasionnée à la faune nocturne. D'ici à 2025, l'ensemble des points d'éclairage ne répondant plus à cette nouvelle norme devra être changé. Notre commune dispose de 215 luminaires dont 122 ne répondent pas à cette norme. De gros investissements vont donc être engagés sur ces cinq prochaines années. La partie électrique du réseau d'éclairage public nécessite également notre attention puisque plusieurs armoires d'éclairage ne sont pas non plus aux normes en vigueur. Afin de rationaliser ces dépenses, nous réfléchirons avec vous à la possibilité de supprimer certains luminaires dans des endroits isolés, voire même de mettre en place une extinction des lumières durant une partie de la nuit comme nous pouvons déjà le voir chez certains de nos voisins. (La programmation de ces extinctions nécessiterait, cependant, des travaux sur le réseau électrique et l'équipement des armoires de commande car en l'état, une extinction programmée n'est pas possible à mettre en place).





Collecte des encombrants

Les déchets volumineux (encombrants) des ménages ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part organisée par la Mairie. Celle-ci a eu lieu le 24 octobre 2020 sous un soleil automnal. L'équipe du conseil municipal s'est relayée toute la journée pour prêter main forte aux habitants qui vidaient coffres et remorques. Les débuts aux aurores furent timides, puis la première benne fut remplie et à la nuit tombée, la deuxième à moitié. Un moment convivial, sourire sous le masque, à la rencontre des muraziens.

E.P.



Le « petit marché » du jeudi

Chose promise, chose due... un petit marché est à votre portée... de pas, tous les jeudis de 15h45



aux environs de 19 heures sous le préau de l'école, à l'abri des frimas de l'hiver et de la pluie. Produits locaux, fromagers, traiteurs, bouchers, vins du pays de Val de Loire, chocolats, fleurs et décorations, etc. (Paielements par carte bancaire possible). Les parents d'élèves animent une buvette avec boissons et produits à emporter : crêpes, biscuits, vente au profit de l'école dont le bénéfice servira pour les sorties ou voyages des enfants.

Ce petit marché est ouvert également aux personnes de la commune, exposants désireux de se faire connaître.

Un primeur avec légumes et fruits est désormais présent tous les jeudis sur le marché hebdomadaire.

N.P.

Ski de fond à la Croisette



A l'heure où nous mettons sous presse, les conditions pour la pratique du ski de fond sont toutes réunies. La neige est bien là, la location de matériel est ouverte et les bénévoles sont sur tous les fronts.

Ce foyer de ski de fond a pour vocation de faciliter l'accès et l'initiation aux pratiques du ski nordique et de la raquette à neige aux habitants des communes du Salève.

Il propose également un itinéraire piéton damé apprécié dans la région et une offre nouvelle en termes de pratique du skating (pas de patineur).

N.P.

Octobre Rose

Alors qu'Octobre pointait à peine son nez, le village de La Muraz avait déjà revêtu le rose afin de célébrer la 27ème campagne d'information sur le dépistage précoce et de lutte contre les cancers du sein.

Une myriade de sous-vêtements roses a fleuri partout dans le village, des parapluies roses flottent telle une arche de bienvenue à l'entrée du village et des nœuds roses s'entremêlent à cette harmonie qui ajoute une note rosée à la partition orangée de l'autisme. La Muraz, un village engagé où l'on voit la vie en rose...

Une femme sur huit risque de développer un cancer du sein. L'information sur le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vies, et est essentielle.

Octobre Rose est une occasion de mettre en lumière celles et ceux qui combattent cette maladie, d'intensifier l'information et la sensibilisation et de réunir encore plus de fonds pour aider les chercheurs et les soignants.

Pour en savoir plus : <https://www.cancerdusein.org/octobre-rose/octobre-rose> »
M-A.R.



NEW !

Foodtruck, du Comptoir de l'Observatoire sera présent tous les dimanches à partir du 10 janvier de 17h30 à 20h00 sur la place de la Mairie.

E.P.



Des cérémonies

placées sous le signe du Covid



Commémoration

du 11 Novembre

En ce 11 novembre 2020, un siècle après l'inhumation du Soldat inconnu à l'Arc de triomphe de l'Etoile à Paris, la cérémonie du 11 novembre pouvait paraître bien pâle. Les règles sanitaires en vigueur limitaient la présence à 9 personnes au maximum. Cette consigne fut respectée. Le protocole a dû, lui aussi, être réduit afin de diminuer les risques. Après la lecture du message de la Ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, ce fut l'appel aux morts, d'abord et c'est une nouveauté, celles et ceux qui ont donné leur vie récemment pour notre pays, puis ceux des guerres passées dont le nom figure sur le monument de la commune. Après la sonnerie aux morts, la minute de silence et la Marseillaise ont marqué l'hommage des présents. Bien entendu la sobriété exigée par le confinement a exclu le traditionnel vin d'honneur. On peut se rappeler qu'au moment de l'armistice et depuis déjà une bonne année, une autre pandémie sévissait chez nous : la grippe dite espagnole. Elle fut en réalité apportée par les armées américaines et, en 3 années, fit plus de morts que la guerre n'en avait fait elle-même. Et pourtant cette guerre avait battu des records de générosité vis-à-vis de la grande faucheuse. D'une certaine manière l'Histoire arrive à se répéter quelques fois.

E.T.



Commémoration

de la fin de la guerre d'Algérie

Le 5 décembre a été retenu pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Cette cérémonie est placée chez nous sous le signe de l'intercommunalité et cette année c'était au tour de notre commune de la célébrer. A cause de la crise sanitaire que nous connaissons tous, nous devons commémorer en petit groupe (8 personnes maximum). Seuls, Madame le Maire Nadine Périnet et le premier adjoint Gianni Guérini représentaient le Conseil municipal. Deux porte-drapeaux et deux anciens des AFN, le Président du Souvenir français Noël Jacquemoud, assistaient également à la cérémonie ainsi que le photographe de service pour immortaliser cet instant rempli d'émotion pour ceux qui ont dû partir là-bas sacrifier une partie de leur jeunesse. Toujours à cause des conditions sanitaires, la plus grande sobriété était de rigueur et il ne fut pas possible de se retrouver ensuite pour le verre de l'amitié.

E.T.



Décorations de Noël dans le village



Depuis plusieurs mois, nous vivons des moments compliqués, de tristesse, de solitude, difficile de se voir, de se parler, de danser, de s'embrasser, de se prendre dans les bras...

Ce qu'on aime dans la période de Noël, c'est la magie qui s'installe partout.

Les petites fées muraziennes ont manié leurs baguettes magiques pour égayer le village en cette fin d'année.

Aidées de lutins facétieux, nombre de cartons ont été recouverts de papiers brillants et enrubannés pour orner les panneaux aux abords de la commune.

Même notre Muraz'ours a revêtu son écharpe rouge pour lutter contre le climat hivernal et accueillir les visiteurs. De même, les illuminations ont embelli les rues pour nous faire oublier un peu le froid et nous mettre du baume au cœur ; on en a bien besoin. Toutes ces petites choses qui nous émerveillent, nous remplissent de joie et de bonheur.

Un semblant de vie... qui nous fait du bien !

Merci à toutes ces petites mains et aux riverains (décoration de jolis sapins offerts par la mairie) et qui jouent volontiers le jeu !

M-A.D. et E.P.



Colis de Noël

Comme chaque année notre commune offre à ses aînés, celles et ceux qui ont 65 ans et plus, un colis de fin d'année. C'est l'occasion de marquer une déférence certaine à leur égard et aussi de leur rendre une petite visite. Cette année, à cause de la crise sanitaire, ces visites ont dû être un peu écourtées et réalisées sous le couvert d'un masque. Cependant, ces visites restent l'occasion de prendre des nouvelles. Comme nous avons dû renoncer au repas annuel du printemps dernier, à la sortie de fin juin, au goûter de Noël, bref à toute la convivialité que ces moments peuvent offrir, le montant du cadeau offert a été revu à la hausse. Nous espérons tous des jours meilleurs et attendons le printemps en rêvant à un repas dans notre salle polyvalente, repas qui, comme d'habitude, se terminerait par un petit bal musette. A bientôt à tous.

E.T.



Recensement de nos aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale organise repas, rencontres, sorties ou gestes en faveur des aînés de la commune de plus de 65 ans. Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie afin que nous puissions vous convier lors de ces manifestations.

À l'école



Repas de Noël

Compte tenu de la période de confinement, cette année Noël s'est fêté différemment en comité plus restreint, comme demandé par les autorités.

C'est pourquoi le traditionnel repas de Noël rassemblant la quasi-totalité des enfants de l'école, toute l'équipe enseignante, les élus et le personnel communal impliqués dans les affaires scolaires n'a pas eu lieu à la salle polyvalente comme les années précédentes.

Il a été servi aux enfants qui utilisent régulièrement le service de cantine le jeudi 17 décembre 2020 au restaurant scolaire, mais toujours dans la joie et le plaisir de l'approche des fêtes de Noël...



L'équipe enseignante



L'équipe périscolaire



Merci à Émilie, Jessica, Isabelle et Françoise pour la prise en charge des enfants sur le temps de cantine et de garderie !

C'est la rentrée des classes !

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 1er septembre 2020 sous un beau soleil matinal.

103 élèves, répartis en 4 classes à double niveau, ont retrouvé leurs bureaux espacés et leurs institutrices masquées, virus oblige. Cette rentrée un peu particulière avec le protocole sanitaire en fond, n'a pas entaché l'enthousiasme des élèves, tellement heureux de retrouver leurs camarades et professeurs. 2020-2021 s'annonce prometteuse et pleine de challenges, avec une bonne dose d'adaptations !

« Garder espoir, s'armer de patience et demain sera meilleur » Mazouz Hacène

E.P.

Le Cross

Le cross de l'école a eu lieu le vendredi 16 octobre, en partenariat avec la mairie et l'APE, sous un temps automnal alternant entre nuages et éclaircies.

En raison de la situation sanitaire, le regroupement des écoles pour le traditionnel cross inter-écoles à Mouille Marin était impossible. C'est donc entre élèves de La Muraz que les enfants ont couru, avec un parcours installé sur le chemin du Champ Bolliet.

Tous les élèves de la GS au CM2 sont allés au bout de leurs efforts et les médailles, qui cette année n'étaient pas à partager avec les sportifs des écoles voisines, ont récompensé de nouveaux vainqueurs.

Bravo à tous les enfants pour ce très beau moment de sport et de solidarité !

M.F.



Spectacle de Noël

Le 15 décembre 2020, les 103 élèves de l'école ont été les spectateurs chanceux du spectacle « Et bien Chantons maintenant ! ».

Ce spectacle de Noël, offert comme chaque année aux enfants par l'APE, a eu lieu dans la salle de motricité, dans le respect du protocole sanitaire.

« Et Bien Chantons Maintenant! » est un spectacle théâtre-musical réalisé par deux artistes Drômois, Marion Elgé et David Granier. A destination du jeune public, l'originalité du spectacle réside dans l'essence des chansons, toutes écrites par des élèves d'écoles primaires!



Auteurs, compositeurs et interprètes, Marion et David sont également titulaires de l'agrément de l'Éducation nationale. Professeur insolite, élève saugrenu, orchestre fantaisiste, ce duo à l'équilibre atypique a enchanté les élèves et leurs professeurs !

M.F.



Association des Parents d'élèves

Envie d'une petite crêpe en cette période de confinement ?

Suite à l'invitation de Mme Le Maire à tenir un stand au marché du jeudi soir, l'APE propose depuis le 08 Octobre dernier, à l'emporter : crêpes, gaufres, galettes salées et boissons. Les ingrédients principaux proviennent des exposants, un gage de qualité et de fraîcheur. L'offre s'est étoffée durant le mois de Décembre avec du vin chaud et des douceurs de Noël (pain d'épices, sablés...), vente à emporter, sans oublier nos traditionnels sapins, provenant de J.F. Defayet à Cornier. La solidarité demeure avec 1€ reversé au Téléthon pour chacune des ventes de conifères. Une façon gourmande et citoyenne de maintenir le lien entre les parents, l'école et le village, malgré l'annulation des manifestations.

Un grand merci à tous de jouer le jeu et de venir profiter des bons produits locaux et faits maison.

L'APE



Le Cross



Avec les précautions liées à la situation sanitaire actuelle, le cross habituel de l'école de La Muraz a finalement pu avoir lieu le 16 octobre, de la grande section au CM2, mais sans la présence des élèves d'Arbusigny et d'Arculinge. Le cross s'est déroulé sur le chemin du Champ Bolliet et jusqu'au Vaison pour les plus grands. Suivi d'un goûter et de la très attendue remise des médailles aux vainqueurs, de plusieurs exæquos, ils n'ont pas démerité et ont tous participé avec courage.

Le comité APE

ATTENTION

DANGER !



Dans un souci de sécurité, nous nous engageons à rendre attentif chaque parent, grand-parent, enfant et automobiliste à la sécurité devant notre école. Chaque matin, des parents bénévoles, en accord avec la mairie, se mobilisent pour sécuriser le passage jusqu'au trottoir de l'école, pour grands et petits. Nous sommes le reflet de nos bonnes pratiques à travers le regard des plus jeunes. Nous espérons que les efforts mis en place par le village, inciteront chacun et chacune à rendre au passage piétons sa fonction principale : traversée de la route aux heures d'entrée (8h20) et de sortie d'école (16h00) en toute sécurité sur ce dernier et non à côté. Les barrières et chaînes de sécurité (devant l'entrée des maternelles), placées le long du trottoir ne devraient plus être outrepassées. Tous les parents sont les bienvenus pour sécuriser les traversées pour cette nouvelle année 2021 ; n'hésitez pas à vous manifester auprès des parents en gilet, ils vous accueilleront avec plaisir.

C.L





La Bibliothèque



Amis lecteurs, rassurez-vous l'équipe des croque-livres ne vous a pas oubliés et est toujours motivée et mobilisée depuis la fermeture temporaire de la bibliothèque en janvier 2019.

En collaboration avec la mairie et le Conseil Départemental, nous avons élaboré notre projet d'aménagement du nouveau site de la bibliothèque.

Après étude de faisabilité du projet, la mairie a trouvé plus judicieux d'anticiper les travaux de réhabilitation de l'appartement situé au 1^{er} étage (c'est aussi notre avis). Cette décision a modifié les plans d'aménagement et du coup a retardé le début des travaux. De plus, la situation sanitaire et les élections les ont mis en suspens.

A ce jour, différents corps de métier œuvrent, les demandes de subventions sollicitées par la Mairie ont été acceptées et le mobilier commandé. Nous avons bon espoir d'ouvrir notre nouvelle bibliothèque ce printemps et tenons à remercier la mairie pour son soutien lors de ces deux années écoulées.

Nous profitons de cette information pour faire un appel aux bonnes volontés qui voudraient bien donner un peu de leur temps libre à la remise en place des 4000 livres stockés, mais aussi aux bénévoles pour venir rajeunir et épauler notre équipe afin que cette réouverture soit un succès et que ceci perdure dans le temps. Pour ce faire nous vous communiquons l'adresse mail de la bibliothèque : bibliotheque.lamuraz@gmail.com, ainsi vous pourrez nous contacter. Nous

organiserons une réunion en début d'année pour faire le point avec toutes les personnes intéressées.

Dans un si bel espace accueillant, fonctionnel, enrichi de nouveautés, nous espérons vous voir encore plus nombreux dès la réouverture. D'ici là, portez-vous bien !

Le comité de la Bibliothèque de la Muraz.

Association Sports et Loisirs (ASL)

Dès le mois de Septembre 2020, nous avons pu démarrer normalement les activités 2020/2021 avec des cours en présentiel à la salle polyvalente. Depuis début Novembre, tous les cours de yoga donnés par Corinne et toutes les activités sportives adultes et enfants dispensées par Sandrine se font grâce à l'application Zoom, comme ce fut le cas lors du 1^{er} confinement de ce printemps. Et, il en sera ainsi jusqu'à nouvel ordre. Dès que le feu vert sera donné, tous les cours pourront reprendre en salle polyvalente.



Cette saison marquera aussi pour nous un tournant. En effet, fin juin 2021, 5 personnes sur 6 démissionneront du comité bénévole de l'ASL. Après 7 ans d'engagement, sans ménager notre peine, nous arrivons au bout

d'un cycle. Nous sommes donc dès maintenant à la recherche de futurs bénévoles qui souhaitent s'investir et s'engager pour que l'ASL perdure. C'est une association qui fonctionne bien et qui participe activement à la vie de notre village. Il ne manquera que quelques bénévoles motivés pour la gérer !

Aussi donc, si vous souhaitez intégrer le comité dès cette année et afin que le flambeau puisse être repris dans des conditions optimales, n'hésitez pas à vous manifester. Nous vous accueillerons avec grand plaisir et nous vous transmettrons notre chère ASL qui a bien grandi depuis 7 ans.

Alors à bientôt peut-être... et plus que jamais : prenez soin de vous et de vos proches !

Le comité de l'ASL

asl.lamuraz@gmail.com

Au niveau de nos manifestations, nous avons dû annuler le spectacle de Jean-Michel Matteï, prévu début octobre et le reporter au **samedi 27 mars 2021** ; bien entendu, la date sera à valider en fonction des conditions sanitaires. Le « Vide Dressing de Trésors de Placard » planifié le 29 novembre dernier a lui aussi été annulé et à ce jour aucune date de report n'est fixée.

Le **samedi 19 juin prochain** aura lieu, normalement, un petit spectacle de fin d'année des sections enfants qui participent au cours de Sandrine.

Notre assemblée générale n'a pu se tenir comme prévu **le 18 novembre. Elle aura lieu dès que nous en aurons l'autorisation.**



Comité des Fêtes



D'habitude, les articles du bulletin municipal retracent nos différentes manifestations pendant l'année écoulée...



Cette année, pas de compte-rendu ! La Covid a chamboulé nos vies. Certains ont perdu des êtres chers, d'autres se sont retrouvés isolés, tous ont vu les mois passer, entre espoir de retrouver une vie sociale riche, abondante, sereine et gaie et constatation que nous n'étions pas encore tirés d'affaire, loin s'en faut ! L'année 2021 sera probablement encore instable dans un premier temps, mais tant les progrès dans le traitement hospitalier des malades que les découvertes de plusieurs vaccins pouvant enrayer cette pandémie nous laissent présager un retour à une vie sociale, amicale, familiale... sans arrière-pensée ! Dans l'immédiat, prenez soin de vous et de vos proches. Soyez prudents, appliquez les gestes barrières, sortez masqués et nous viendrons à bout de cette Covid ensemble. Toujours ensemble. Le Comité des Fêtes se réjouit de vous retrouver, toutes et tous, dès septembre pour la traditionnelle Ronde d'Automne.

Eveline Pattay

Le cincle plongeur,

le cascadeur des rivières.



C'est un matin de février en me promenant le long du Vaison que j'entends ce cri singulier du cincle «zit-zit», puis en amont du lit de la rivière je l'aperçois furtivement prenant la fuite au raz de l'eau, il disparaît quelques méandres après et je ne le reverrai pas de la journée.

De loin on pourrait croire à un merle, mais celui-ci vous ne le trouverez qu'au bord des cours d'eau préservés et non-pollués dont il ne quitte que rarement les berges.

Son plumage brun, sa queue courte, son plastron blanc et ses ailes à l'aspect écaillé s'apparentent à une combinaison de plongée sur mesure lui permettant de nager et chasser sous l'eau quelques petites larves d'insectes, mollusques et parfois alevins. Toujours dans l'eau mais jamais mouillé, l'oiseau amphibie utilise le courant pour se plaquer et marcher sur le fond de la rivière, puis flotter quelques instants en surface avant de gagner le rocher le plus proche. Difficile à observer car farouche et discret, il reste peu commun. Quel privilège de l'observer sur les berges du Vaison à la Muraz ! Agréablement surpris par cette rencontre je décide de pousser les investigations afin d'en savoir un peu plus sur sa présence ici. Lui qui est si exigeant sur la qualité de l'eau et son habitat, aurait-il élu domicile sur ce territoire ? Une hypothèse qui se confirmera au printemps avec la présence des jeunes, déjà si habiles dans les rochers et remous de la rivière.

La présence d'un substrat caillouteux non colmaté, une eau propre, un courant rapide et l'abondance d'invertébrés aquatiques sont autant d'éléments propices à l'installation du cincle plongeur. A contrario, une sécheresse persistante ou encore une pollution soudaine le fera disparaître, car les meilleures places sont chères le long de la rivière. L'importance de conserver nos rivières propres, ses berges naturelles et sans remblais est primordiale pour toute la biodiversité qui en dépend. Ainsi nous pourrions continuer d'observer cette petite faune à la porte de nos maisons. Alors ouvrez l'œil, soyez curieux et vous aurez peut-être la chance d'apercevoir le cincle au bord du Vaison lors de votre prochaine promenade.

Baptiste Mure

Entretien

des clairières du Salève

Sur les flancs du Salève, cachées au milieu des forêts de hêtres, il existe des clairières et prairies naturelles qui ne sont plus utilisées par l'agriculture depuis longtemps. Ce sont des lieux d'alimentation des herbivores sauvages, d'insectes et des sites de chasse pour les chauve-souris. La commune de la Muraz, aidée par des fonds européens et nationaux dans le cadre de contrats Natura 2000 et l'appui technique du Syndicat Mixte du Salève, assure l'entretien de ces espaces importants pour la biodiversité du Salève. C'est l'ONF qui assure la coupe de quelques arbres et arbustes sur ces portions de forêt communale.



Et si pour mars bleu, je m'intéressais au dépistage du cancer colorectal ?

Le dépistage des cancers est organisé par le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers – Site de la Haute-Savoie (CRCDC 74).

Les missions principales du CRCDC sont d'organiser et de promouvoir le dépistage des cancers du sein, du colon et du col de l'utérus, pour toutes personnes de plus de 50 ans pour les cancers du sein et du colon, et de plus de 25 ans pour celui du col de l'utérus.

Le dépistage organisé est financé par l'assurance maladie et l'ARS, et également dans notre département par le Conseil Départemental. Malgré les invitations au dépistage envoyées systématiquement aux hommes et femmes ayant l'âge concerné, les taux de participation restent encore faibles, notamment pour le cancer colorectal. En France, le recours à ce dépistage pour la période 2018-2019 n'est que de 30.5 %. Si la participation est meilleure dans notre département (32.1 %), il est bien dommage que les Hauts Savoyards ne profitent pas plus de cette chance de rester en bonne santé car ce test de dépistage peut vraiment leur sauver la vie.

En 2018, en France, encore 17 000 personnes sont décédées d'un cancer du côlon-rectum. Peu de gens le savent, mais il y a plus de morts par cancer colorectal que par accident de la route chaque année en France ! Pourtant, s'il est détecté tôt, c'est un cancer qui se guérit dans 9 cas sur 10.

Tout est mis en place pour que ce dépistage soit facile et accessible à tous les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans : il est gratuit et efficace, et est à faire chez soi, après invitation tous les 2 ans. (Attention, il s'agit d'un test de recherche dans les selles et non d'une coloscopie comme on le pense parfois).

N'oubliez pas, le mois de mars est le mois de promotion du dépistage du cancer colorectal ! Parlez-en autour de vous et participez aux différentes actions prévues à cette occasion sur le département

Pour plus d'informations, consultez notre site internet <https://www.depistagecanceraura.fr/>,

et pour toutes les actualités, abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/Octobrerose74>

Dépistage



La 4S du Salève

« La 4S du Salève » dimanche 23 août 2020

Plus de 500 participants sont venus relever le défi de la 2ème édition de « La 4S du Salève »

L'association «La COPPANDY du Salève a organisé la 2ème édition de « La 4S du Salève »

Elle s'est déroulée le dimanche 23 août 2020, les routes du Mont-Salève ont été prises d'assaut par plus de 500 cyclistes. Tous les participants ont été ravis par les parcours, les paysages et l'ambiance le tout sous un soleil radieux. D'après les dires de certains : une journée inoubliable...

A noter, la présence de plusieurs VAE (Vélo à Assistance Électrique) qui étaient autorisés sur la randonnée.

« La 4S du Salève » est une randonnée à vélo sur les routes du Salève de 36 km à 116 km et de 730 m à 3265 m de dénivelé positif.

Vous aurez la possibilité de monter 1, 2, 3 ou 4 fois le Salève par des trajets différents, de découvrir de superbes paysages ainsi que des vues sur le Mont-Blanc, les Alpes, le Jura, le Lac d'Annecy, le Lac Léman, ...

L'Association soucieuse de partager ses bénéfices versera prochainement la somme de 8 000 euros aux Associations caritatives suivantes :

- L'Association « Des petits moments de bonheur » propose des actions qui contribuent au bien être de Lenny, atteint du syndrome de Wolfram : <https://www.facebook.com/groups/1523753264585667/>

- « L'Association Charlotte » créée dans le but de financer les soins de Charlotte en France comme à l'étranger : www.association-charlotte.org

- « L'Association Sport Adapté en Pays de Fillière » qui propose des activités physiques et sportives adaptées aux capacités de personnes en difficulté (personnes handicapées physiques, mentales...) : <http://www.asapf74.com/>

- L'association « Nos P'tites Étoiles » (actions en faveur des enfants en difficulté et leurs familles (maladie, handicap, deuil...)) : <https://www.nosptitesetoiles.com>

- « L'Association 4S » de Chambéry (accompagne en Savoie des personnes atteintes par un cancer du sein ou tout autre cancer féminin) : <https://association4s.org/>

- L'association « Drôles de Rames » d'Annecy est un collectif de femmes, les « Dragon Ladies » qui rament contre le cancer : <http://www.drolesderames.com>

Tout cela ne serait possible sans la participation de bénévoles, amis, partenaires, sponsors...

Retenez la date du dimanche 29 août 2021 pour la 3ème édition de « La 4S du Salève » et venez nous rejoindre à Cruseilles pour passer de bons moments ensemble.

Un autre projet de manifestation pour les VTTétistes est en cours d'élaboration...

Bientôt, plus de précisions...

Plus d'infos sur : www.coppandy.org

Contact : Association La COPPANDY du Salève - info@coppandy.org

Président : Hubert LACROIX





URGENCES

Samu :	15
Police secours :	17
Pompiers :	18 ou 112 (portable)
Gendarmerie de Reignier-Esery :	04 50 95 75 11
Urgences médicales du Léman :	04 50 49 15 15

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

Altitude de la mairie	640 mètres
Point culminant « Les Rochers de Faverges »	1309 mètres
Superficie	1437 hectares et 62 ares
Population (janvier 2019)	1072 habitants

La commune fait partie :

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
- de la Communauté de Communes Arve et Salève

ADMINISTRATION COMMUNALE

- Secrétariat de mairie 04 50 94 51 86
ouvert les mardis : 13h-19h, jeudis : 9h-12h et vendredis : 13h-18h
- Rencontre avec le Maire :
permanence le mardi de 19h à 20h ou sur rendez-vous
- Réunions du Conseil Municipal : première semaine de chaque mois (sauf exception) entre 20h et 20h30 selon saison – consulter le tableau d'affichage en mairie et le panneau lumineux
- Périscolaire (cantine et garderie) : 04 50 94 51 86

ENSEIGNEMENT

- Micro crèche : « Mes premiers pas » Ouverture les lundis, mardis, vendredis de 7h00 à 18h30 et les mercredis, jeudis de 6h30 à 18h30. Mespremierspas.lamuraz@gmail.com
- Ecole primaire : 04 50 82 84 36 (maternelle et élémentaire)
- Collège public de Reignier-Esery : 04 50 43 42 64
- Lycée public des Glières à Annemasse : 04 50 43 93 20
- Lycée technologique Jean Monnet : 04 50 87 18 36
- Lycée professionnel Le Salève : 04 50 92 07 56

VIE ASSOCIATIVE

- Association Croc'Livres : 04 50 94 50 95
Responsable Mme Marie Olgiati
- Association Les Muriens : lesmuriens.asso74@gmail.com
Président M. Fabrice Bovagne
- Association des Parents d'Elèves (APE) : ape.lamuraz@gmail.com
Président M. Sylvain Marongui
- Association paroissiale Saint-Antoine : 04 50 94 50 44
Présidente Mme Marie-Christine Duret
- Association Sports et Loisirs : 06 72 90 75 54
Présidente Mme Viviane Pellet
- Comité des Fêtes : 04 50 85 09 63
Présidente Mme Eveline Pattay
- Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz
Président M. David Clerc : 06 03 90 75 34
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
S'adresser en mairie : 04 50 95 15 32
- Société de pêche "L'Amicale des Pêcheurs du Viaison"
Président M. Jean-Marc Zavallone : 04 50 94 45 06

SERVICE SOCIAL DE REIGNIER-ESERY

- 391 Grande Rue, 74930 Reignier-Esery 04 50 33 23 47
ouverture du lundi au vendredi :
8h45-12h00 et 13h45-17h30 (fermé le jeudi matin)
- **Epicerie solidaire** 06 37 45 17 36.
Informations auprès du Secours catholique de Reignier-Esery

RELATIONS INTERCOMMUNALES, ADHESIONS

- Syndicat Intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)
- Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)
- Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numériques
- Syndicat Mixte du Salève

AUTRES SERVICES PUBLICS

• Eau et assainissement

Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe,	
85, rte de Serry, Fillinges	04 50 95 71 63
Dépannage eau :	06 83 74 42 06
Dépannage assainissement :	06 77 04 19 50

• Communauté de Communes Arve et Salève,

Reignier-Esery :	04 50 43 46 14
------------------	----------------

• Ordures ménagères : ramassage le mardi matin

• Déchetterie de Reignier-Esery :

1496, route des Rocailles,	09 70 21 09 36
----------------------------	----------------

du 1er avril au 30 septembre : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

du 1er octobre au 31 mars : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Rappel : badge indispensable !

- Proxim'iti : 04 50 25 63 24

Ramassage scolaire vers Reignier-Esery, Annemasse, Ville-la-Grand
Ligne régulière H vers Annemasse gare

• Covoiturage :

Réseau régional : movici.auvergnerhonealpes.fr

Réseau local : covoiturage-leman.org

- **Poste de Mornex** 3631

www.laposte.fr, rubrique bureau de poste,

code postal : 74560 La Muraz

Ouvert : mardi, jeudi : 8h à 11h - 16h45 à 18h30, mercredi : 14h à 18h30, vendredi : 16h45 à 18h30, samedi : 9h à 12h

- **Trésor Public/Perception** 04 50 43 40 55

Le Florin, 2, rue du Docteur Goy, 74930 Reignier-Esery

- **Impôts service :** 0 810 467 687

- **Pôle Emploi** 3949

21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse

- **Mission Locale** 04 50 95 20 50

26 avenue de Verdun, 74100 Annemasse :

- **Allô service public** 3939

(réponse aux questions administratives)

SERVICES MEDICAUX

- **Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)** 04 50 82 20 00

558, route de Findrol, 74130 Contamine/Arve

- **Hôpital Privé des Pays de Savoie :** 04 50 83 43 43

19, avenue Pierre Mendès France, 74100 Annemasse

- **Clinique des Vallées (neuropsychiatrie) :** 04 50 95 48 48

2 rue Claude Debussy, 74100 Annemasse,

SERVICES DIVERS

- Animaux Secours notre Refuge de l'espoir, 74380 Arthaz-Pont-Notre-Dame, 04 50 36 02 80

Animaux perdus/trouvés 24h/24 et 7j/7

- Taxi Rochois 06 21 45 79 31

- Maison paroissiale de Reignier-Esery 04 50 43 40 50





www.la-muraz.com



Publié le : 29/07/2026 15:24 (Europe/Paris)
Collectivité : La Muraz
https://www.intramuros.org/la-muraz/documents_administratifs/73664